

PENELOPE GATE DANS L' AISNE

**Pierre-Jean Verzelen, président LR rassuré :
«Pour François Fillon, le plus dur est passé»**

«Rappelez-moi dans une semaine, nous verrons où nous en sommes.» Pierre-Jean-Verzelen, secrétaire Les Républicains de l'Aisne, a davantage de certitudes concernant son candidat à la présidentielle François Fillon. Il se dit même rassuré après la conférence de presse du candidat de la droite.

«Comment avez-vous trouvé le soldat Fillon lors de sa conférence de presse ?

- Il a adopté le bon ton. Il a rassuré sa base électorale. Il fallait des excuses. Il les a faites. Même si on lui a fait porter les dérives des parlementaires depuis cent ans, c'est logique qu'il ait été attaqué ainsi. Mais le plus dur est passé. Il est reparti en campagne.

- Pourtant, le Canard enchaîné poursuit ses révélations...

- Ce ne sont que des suites, mais c'est la fin du feuilleton. A mes yeux, la base électorale de François Fillon est convaincue. Reste maintenant à convaincre les Français. On a trois mois pour ça.

- Finalement, Fillon ne s'est-il pas révélé ?

- On se serait bien passé de ça. Mais effectivement, il a démontré sa force de caractère. Il y a une semaine, les choses étaient tellement différentes.

Qui aurait imaginé qu'il en soit là aujourd'hui ? Il a une force en lui.

- Le plus dur est passé, donc, à vos yeux ?

- Je l'espère. Les trois prochains mois seront difficiles pour la gauche. "Quand on se regarde, on s'inquiète, mais quand on se compare, on se rassure", comme dit le proverbe. J'ai regardé le débat de la primaire de gauche, entre Valls et Hamon. Ils ne pensent rien de la même façon. Ça va être compliqué pour Benoît Hamon de rassembler son camp. Je souhaite aussi bon courage à Mélenchon pour mobiliser les troupes. Quant à Macron, pour le moment, il marche sur l'eau. Mais il va devoir entrer dans le concret des propositions. Et là, il va passer dans la lessiveuse. Et finalement, ses présidents de comités locaux sont des gens qui n'ont pas obtenu d'investiture aux législatives et qui rêvent tous d'être candidats.

- Le programme de François Fillon a justement été fort critiqué...

- Son discours a été caricaturé. Il a désormais un devoir d'explication sur l'annonce de suppression des 500 000 fonctionnaires et sur son projet de réforme de l'assurance maladie, en remboursant les médicaments pour certaines



Pierre-Jean Verzelen préside les LR de l'Aisne.

maladies. D'un côté, il doit démontrer que la réforme de l'assurance maladie est obligatoire, et de l'autre, rappeler que le fonctionnement représente 60% du budget de l'Etat. Et si on veut résorber la dette... Nous devons convaincre les employés et les salariés du bien-fondé de ces propositions. On ne gagne pas une élection présidentielle sans eux.»

Hervé Muzart, maire LR de Vierzy, président de la Com-

munauté de commune du Canton d'Oulchy : «François Fillon a remporté haut la main la primaire. Il est donc notre candidat, et il faut le garder ! Ceux qui lui tombent dessus devrait se calmer. Il n'y a pas que François Fillon qui est concerné par ce genre de dérives. Je ne suis pas contre une réforme des indemnités parlementaires. Il est probablement judicieux d'instaurer des règles plus strictes en la matière. A voir...»

André Rigaud, maire de Neuilly-Saint-Front, ex-

adhérent LR : «Tout dépendra des résultats de l'enquête. La vérité est là. Si l'affaire est classée et que les enquêteurs expliquent que rien d'illégal n'a été commis, alors la loi est la même pour tous et Fillon peut se présenter à l'élection présidentielle, même si certains estiment que ce n'est pas moral. La loi est la loi. Si on trouve qu'elle est mal faite, alors il faut la changer. Mais pour le moment, elle est applicable et se doit d'être appliquée. Si la justice dit que Fillon a fauté, alors selon moi, Fillon ne pourra pas se présenter. Je suis de droite, mais attention pas du Front National, et je voterai pour le candidat qui représente mes idées.»

RÉGIE DES TRANSPORTS DE L'AINSE

Le comité d'entreprise de la RTA lance un 2^{ème} droit d'alerte pour ses 450 salariés

Le comité d'entreprise de la RTA (Régie des Transports de l'Aisne) a déclenché, mardi 7 février, la 2^{ème} phase de son droit d'alerte auprès des dirigeants. Les 450 salariés de tout le département s'inquiètent en effet pour leurs emplois et ils veulent être fixés sur l'avenir de leur régime.

La RTA avance dans le flou depuis la redistribution des compétences par la loi NOTRe. D'une régie départementale, celle-ci pourrait devenir régionale, avec d'autres compétences déléguées aux communautés de communes et d'agglomérations, comme le transport scolaire. La loi a également ouvert le marché des transports à la concurrence. Des marchés qui peuvent donc échapper à la RTA et amener aussi plus de situations de sous-traitance. Bref, si ce n'est pas l'incompréhension c'est le malaise qui s'est installé au sein du personnel. Pour Stéphanie Lebée-Delattre, secrétaire du CE, déléguée du personnel et déléguée syndicale CFDT : «La situation est d'autant plus inquiétante que nous cherchons à obtenir des réponses auprès de la région, du département et des AOM (NDLR : autorités organisatrices de la mobilité), mais nous ne les



Les représentants du personnel de la RTA, ici à Laon, avec Stéphanie Lebée-Delattre (au centre), secrétaire du comité d'entreprise et déléguée CFDT.

avons pas obtenues. Tout le monde traîne des pieds alors que nous dénonçons les choses depuis plus d'un an. Les pouvoirs attendent le moment fatidique, mais il faut faire très vite car la date butoir est fixée au 1^{er} septembre 2017.»

Le déclenchement de la 2^{ème} phase du droit d'alerte prend alors tout son sens pour le CE, puisqu'il lui permet de nommer un expert-comptable qui accompagnera les représentants du personnel dans leurs rencontres

avec les collectivités : «Nous poserons officiellement toutes nos questions à la région, au département et aux AOM et nous connaissons ainsi leurs positionnements sur la gestion de la RTA, continue Stéphanie Lebée-Delattre. Nous espérons avoir des réponses rapides dans le courant du mois de février ou mars.»

Des réponses sur l'avenir de la régie, l'ensemble du personnel en attendait déjà mercredi 25 janvier à Soissons, lors des

vœux de la RTA présentés par le directeur, Henri Chevalier, et le président du conseil d'administration, Thomas Dudebout. A cette occasion, Nicolas Fricoteaux, président du département de l'Aisne, avait confirmé que les échanges sur le sujet ne s'étaient pas faits avec la région. De son côté, Laurent Vercruyse, directeur général des services des Hauts-de-France se voulait rassurant en confirmant la gratuité des transports scolaires dans l'Aisne. Quant

aux marchés perdus par la RTA, il a récemment déclaré que si la région a la compétence, elle gardera les contrats passés avec la RTA. Pas assez de certitudes pour le CE cependant qui avait déclenché la 1^{ère} phase du droit d'alerte le 25 janvier. La réunion du mardi 7 février à Gauchy n'a donc pas plus rendu optimistes les membres du CE : «Les négociations vont se poursuivre mais le moral n'est pas là, disent-ils. La plus grande peur est que la RTA n'existe plus mais il n'est pas question pour nous d'en arriver là. Avec moins de marchés de transports il y a en effet un risque de diminution des emplois ou encore des contrats diminués à temps partiel. Tout le monde est concerné : les conducteurs, les cadres et l'administration. Dans tous les cas, cela touche les 450 salariés et donc 450 familles qui vivent grâce à la RTA.» Avec le droit d'alerte, ils sauront maintenant dans quelques jours à quelques semaines, quelle sera la volonté des politiques du département et de la région pour la gestion des transports de l'Aisne.

Benoît MALEPLATE

Christian Hot : «La galette passe mal à la RTA»

Christian Hot est conducteur, receveur au centre de Brasles depuis septembre 2011. Il est délégué au CHS-CT de la RTA (sans étiquette). A l'occasion des vœux de la RTA, mercredi 25 janvier à Soissons et quelques jours avant le déclenchement de la 2^{ème} phase d'alerte, Christian Hot, bonnet de Père Noël sur la tête, ne s'attendait pas à recevoir des cadeaux et il a voulu faire savoir que «la galette passe mal à la RTA» :



Christian Hot ici à Soissons.

plus sensible et palpable pour le centre RTA de Brasles où vient rajouter la gestion des transports urbains (réseau Fablio) dont la sous-traitance est assurée par la RTA pour le compte de Kéolis avec une échéance pour le mois de juin 2019. Il est vrai que nous vivons sur une période de mutation qui est susceptible de déstabiliser nos entités administratives, notre tissu économique et social sans oublier nos familles. Ce genre de comptabilité «d'après l'Amérique» se termine toujours par créer de la précarité, un climat malsain au sein duquel il ne fait plus bon vivre ensemble et à partir de ce moment tout est possible y compris dans nos départements ruraux (c'est le cas de l'Aisne et de la Picardie.) Et après ce lynchage ce sera à qui le tour ? Optimiste par nature, nous nous en remettons au bon sens de nos élus et demandons un supplément d'âme lors de ces réflexions qui touchent et toucheront les réformes présentes et à venir.»

«La régie doit perdurer et continuer sa mission sous l'égide du département ou de la région, peu importe, mais ce service doit perdurer, avec des améliorations certes. N'oublions pas que nos clients sont aussi des contribuables qui souhaitent tout simplement une égalité de traitement en ce qui concerne les transports Axonais (et plus avec la région.) Il est vrai que les communautés d'agglomération vont récupérer la gestion du transport par le biais d'un transfert de compétence.

Quid de la RTA, alors qu'il serait facile de réunir les présidents des «com d'agglomération» avec la RTA de façon à prendre en compte nos concitoyens «hors aggro» dans un premier temps et dans un deuxième temps, de maintenir la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble du département tel qu'il existe depuis 1790, et pourquoi pas de la région, à priori sur ce point Xavier Bertrand n'y est pas opposé. Le problème sera d'autant



LES BONS COMPTES DE FIFI ET DODO

Lundi 6 février, François Fillon a tenté d'éteindre la polémique du "Penelope Gate" en s'attaquant au CANARD ENCHAÎNÉ. Pour cela, il s'en prend à un article de 2012 qui l'accusait d'avoir agrandi son appartement de fonction quand il était Premier Ministre.



"J'AI FAIT VISITER CET APPARTEMENT À RENÉ DOSIÈRE, RÉPUTÉ SUR LES QUESTIONS D'ÉTHIQUE. IL A RECONNU QUE LE CANARD AVAIT ÉCRIT DES MENSONGES!"

FILLON 2017

Effectivement, le député René Dosière publiait en 2012 "L'Argent de l'Etat" et reprochait cet article du CANARD sur l'appartement de Fillon.

ÇA, C'EST UNE MISSION POUR LE CHASSEUR DU GASPILLAGE D'ARGENT PUBLIC!

Pour prouver les "mensonges" du CANARD, Fillon a donc invité Dosière à venir voir par lui-même que cet appartement n'a pas été agrandi.



J'AI PAS TROUVÉ DE NOM PLUS COURT...



BIENVENUE DANS NOTRE MODESTE APPARTEMENT...

DÉSIREZ-VOUS UN PUDDING, SIR? ...



COMME VOUS POUVEZ LE CONSTATER, CET APPARTEMENT N'EST PAS UN PALACE, COMME LE PRÉTEND LE CANARD ENCHAÎNÉ!

LE PUDDING EST-IL BON? J'AI DÛ LE FAIRE RAPIDEMENT... JE SUIS SURCHARGÉE DE TRAVAIL EN CE MOMENT...

Bon, Dosière n'a rien vu des possibles emplois fictifs de Penelope Fillon via son candidat de mari. Mais ses compétences sur les dépenses publiques ne sont plus à prouver. Au point d'intéresser d'autres pays?



UN APPART DE BRIC ET DE BROC, EN EFFET...

JE VAIS RECTIFIER MES PROPOS...

PAR CONTRE, LA CUISINE ANGLAISE BURP...!



UN CHAPEAU DIFFÉRENT CHAQUE JOUR... EST-CE BIEN RAISONNABLE, MAMSESTE? ...



MAIS AU FAIT, QUEL BOULOT FAIT PENELOPE FILLON POUR ÊTRE SI SURBOOKÉE? ...



ET LA DÉCORATION DE MAUVAIS GOÛT DU BUREAU OVALE, C'EST AVEC VOTRE PROPRE ARGENT J'ESPÈRE?

POLITIQUE - ELECTIONS LÉGISLATIVES

Brigitte Fournié-Turquin en piste pour les écologistes sur la 1ère circonscription

Brigitte Fournié-Turquin est la candidate d'Europe Ecologie les Verts (EELV) sur la 1ère circonscription de l'Aisne. Elle fait le tour des dossiers qu'elle souhaite défendre dans le cadre d'un mandat législatif.

L'Axonais : Vous avez été investie au début de l'année par EELV...

Brigitte Fournié-Turquin : Oui j'ai été investie autour du 4-5 janvier. Le congrès du parti en juin dernier avait décidé qu'il y aurait quoiqu'il arrive un candidat EELV dans chaque circonscription. Assez naturellement, ma candidature sur la 1ère circonscription s'est imposée. Le principe de la parité homme-femme a également été retenu et sera tenu à l'échelle de la Picardie.

Qu'allez-vous porter comme enjeux en tant que candidate écologiste ?

La loi de la députée du Sud-Ouest Brigitte Allain et qui a été refusée au Sénat par la droite, fixe des principes en matière de restauration collective. Celui notamment de porter des projets alimentaires territoriaux. En tant que conseillère départementale, j'ai commencé ce travail qui consiste à relocaliser l'alimentation. Au sein du grand Laonnais, nous travaillons avec des associations, des producteurs locaux, la chambre d'agriculture, des cuisiniers autour de ce projet. Il comprendrait une ce qu'on appelle une légumière, une structure chargée de préparer et livrer les repas aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux administrations. On ferait tourner cette légumière



Brigitte Fournié-Turquin est la candidate EELV sur la circonscription de Laon.

avec le chantier d'insertion. La préoccupation sera aussi de libérer les initiatives pour la reconversion écologique, libérer les initiatives qui permettront de se passer de l'industrie du carbone, d'économiser l'énergie en agissant sur la requalification thermique des habitants, de travailler sur la revalorisation de ce qu'on jette.

Faut-il forcément passer par la loi pour mener ces projets ?

La loi fixe des objectifs d'une

part et elle sert à accompagner les Initiatives locales. Ces dernières sont nombreuses mais s'il n'y a pas la volonté politique de l'autre côté, ça ne peut pas marcher.

Alors que l'écologie semble progresser dans les esprits, pourquoi cela ne profite pas plus à votre parti ?

Les gens effectivement comprennent les enjeux écologistes. Quand on voit la pollution atmosphérique qu'on subit particulièrement dans le département

parce qu'on est très souvent dans le rouge en terme de qualité de l'air, cela commence à prendre. L'étude de Santé publique France estime qu'il y a 48 000 morts par an liées à cette pollution atmosphérique. Sur le terrain, je rencontre beaucoup de personnes qui sont d'accord avec les idées des écologistes. Mais il faut aussi dire qu'il y a une grande défiance des gens envers la politique, et c'est au personnel politique d'y remédier.

Il y a dans le Laonnais des projets qui sont critiquables d'un point de vue écologique, on pense au dossier de création d'un circuit automobile à Couvron, quel regard avez-vous sur ce sujet ?

Je me suis opposée à ce projet lorsque j'étais conseillère municipale de Laon jusqu'en 2014 et j'ai défendu ensuite le second projet d'agro-vallée. Mais le préfet de l'époque Raymond Le Deun a tout de suite voulu considérer que ce second projet n'existait pas ou n'était pas sérieux. Au département, il y a également eu 3 voix contre ce projet et 7 abstentions. Ce projet a aussi été l'occasion d'un véritable enfumage sur le nombre d'emplois induits qui a été porté à 1000. Nicolas Simon, chargé d'affaire pour la société de Jonathan Palmer a récemment déclaré qu'il n'y aurait qu'entre 50 et 70 emplois induits directement ou indirectement dans les 5 ans. Et on a mis 10 millions d'euros dans ce projet qui ne crée pas vraiment de valeur puisqu'il s'agit surtout pour Jonathan Palmer de déplacer des éléments de son activité

de l'Angleterre vers la France.

Quelle est votre position sur le dossier de l'éolien qui fait tant débat dans l'Aisne ?

Le problème actuel de l'éolien, c'est que c'est trop intermittent. Quand ça produit beaucoup d'énergie, on a du mal à stocker. Ce problème de stockage, on est néanmoins en train de le résoudre. Et l'autre problème, c'est que les projets ne sont pas menés en concertation avec la population, ce qui fait qu'ils ne sont pas acceptés. La population doit être partie prenante, il faut l'informer par exemple sur la production en temps réel de ces éoliennes. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a que des écologistes pour faire avancer l'écologie.

Autre sujet qui concerne le sud de l'Aisne et Soissons, celui de l'exploration des gaz et pétroles de schiste...

L'Aisne n'est concerné que par le pétrole de schiste. L'entreprise Vermillon a renoncé à son permis d'exploration à Château-Thierry, quant au permis de Soissons, il est toujours en instruction. Trois vœux successifs ont été votés par le département contre l'exploration et l'exploitation des gaz et pétroles de schiste. La fracturation hydraulique qui consiste à perforent des roches-mères a un coût écologique faramineux. Cela nécessite beaucoup d'eau, l'utilisation de produits chimiques et de multiplier les puits. Sans compter que les nappes phréatiques sont fichues. Evidemment, je m'oppose à ces projets.

M.G.

LÉGISLATIVES DANS LA 5ÈME CIRCONSCRIPTION D'anciens Républicains ne veulent pas être sacrifiés pour Moïse



André Rigaud, ex Les Républicains, soutient Isabelle Vasseur à la législative.

Pierre-Jean Verzelen avait annoncé «la reconquête des bastions perdus» lors de son élection comme patron des Républicains dans le département. Dans la 5ème circonscription de l'Aisne, il semble que cette reconquête soit remise à une date ultérieure, avec la probable investiture du parti donnée à l'UDI Dominique Moïse (réponse sous 8 jours normalement).

Des anciens Républicains, dont Isabelle Vasseur qui a annoncé qu'elle se présenterait quand même à l'élection législative, ne veulent pas de cet arrangement local, conséquence des accords nationaux entre les deux partis de la Droite et du Centre. André Rigaud, maire de Neuilly-Saint-Front est l'un d'eux. «Je comprends la décision d'Isabelle Vasseur. Nous, les républicains du sud de l'Aisne, nous avons toujours été les sacrifiés des Républicains départementaux au profit de

l'UDI. Cela a été le cas lors des élections départementales quand mon parti a laissé faire une candidature contre nous du centriste Michel Lavolette. Conclusion, le Front National l'a emporté. Depuis, je n'ai pas repris ma carte.» Fort de cette (mauvaise) expérience, André Rigaud soutient activement la candidature solitaire d'Isabelle Vasseur, et il évacue le risque de faire passer le Front National. «Je ne pense pas qu'il y a un risque, car l'important est l'implantation locale des candidats. Dominique Moïse n'est pas d'ici non plus, (et probablement pas le candidat FN, si c'est un parachuté depuis Paris). Il ne sera pas en mesure de s'imposer, même s'il est le seul candidat de la Droite. Il n'est pas connu, et je n'en dirai pas plus...» André Rigaud fait néanmoins référence aux déboires répétitifs du candidat UDI avec la boisson et par la suite avec la

justice, tout comme Jacques Krabal, l'actuel député PRG d'ailleurs.

Le risque que pourrait faire peser Isabelle Vasseur sur la présence d'un candidat de la Droite au 2ème tour est aussi évacué d'un revers de la main. «Aujourd'hui, ce qui semble normal lors des élections ne fonctionne plus : Trump, le Brexit, Fillon et Hamon sont là pour nous le rappeler. Il est aujourd'hui impossible de dire qui sera élu à la députation ou sera présent au 2ème tour. Il est aussi évident que le résultat de la présidentielle sera un catalyseur pour cette élection législative.» André Rigaud voile à peine son propos : puisqu'il n'y a aucun candidat UDI à la présidentielle, il doit y avoir un candidat d'inspiration Les Républicains dans la 5ème circonscription du sud de l'Aisne, pas un UDI.

G. L.

AGGO DE CHÂTEAU-THIERRY Election des vice-présidents de l'agglomération : «Graves dysfonctionnements»



Jean-Claude Bohain.

L'élection des vice-présidents de l'agglomération de Château-Thierry a-t-elle été sincère ? Voilà la question que pose Jean-Claude Bohain, maire de Barzy-sur-Marne, après cette élection samedi 21 janvier à Fère-en-Tardenois avec quelques pratiques pour le moins non conventionnelles pour une élection de cette importance : élection à bulletins secrets mais sans isolement, à la vue directe des voisins, consignes de vote données par l'intermédiaire des téléphones portables aux électeurs venant de l'ancienne communauté de communes de la région de Château-Thierry (CCRCT), etc... Jean-Claude Bohain, électeur issu de l'ancienne communauté de communes du canton de

Condé-en-Brie, et partisan d'Eric Mangin, met donc les pieds dans le plat. Il liste une série de «graves dysfonctionnements» lors de cette élection.

VOTE AVANT LA PRÉSENTATION DU CANDIDAT

«Lors de l'élection de Madeleine Gabriel, candidate de l'opposition municipale au maire de droite de Fère-en-Tardenois pour un poste de vice-président revenant à l'ancienne communauté de communes du Tardenois, mes voisins de table issus de l'ancienne CCRCT ont reçu un message sur leurs téléphones portables pour dire de voter pour madame Gabriel avant même qu'elle ne soit présentée. L'un d'eux a demandé à voix haute "mais qui c'est cette madame Gabriel ?" Et le maire de Barzy d'interroger sur les conditions de cette élection. «Est-il normal de voter soi-disant à bulletin secret, alors que les voisins de table voient exactement pour qui on vote ? Est-il normal de ne pas avoir pu disposer d'isoloir ? Est-il normal de recevoir des consignes de vote sur les téléphones portables, toujours pour des candidats favorables à la CCRCT ? Est-il normal de voter dans de simples bacs en carton et non pas dans des urnes scellées pour les conseillers délégués ?» Interrogée sur ces questions, la sous-préfecture souligne, «qu'à aujourd'hui, aucune contestation sur la régularité du vote n'a été reçue dans nos services». Voilà, voilà... (Lire aussi page 41...)

G. L.

Humeur, par La Hure du Bas de l'Aisne Des vice-présidents de l'agglomération veulent s'en mettre plein les poches, et Macron s'en met plein la panse !

Les pantalonades de Fillon font les gorges chaudes de la presse et la honte de nombreux Français. Mais nous avons aussi l'appât du gain moins connu de certains des vice-présidents fraîchement élus à la communauté d'agglomération de Château-Thierry, et celui non-moins gargantuesques d'Emmanuel Macron.

Commençons par notre petit monde de l'entre-soi du sud de l'Aisne. Lors du conseil communautaire, à Brasles, le 30 janvier, la question des émoluments des membres du Conseil communautaire a été mise rapidement de côté. Pourquoi ? Parce que l'agglomération voulait envoyer un message de probité à ses administrés en ne donnant pas l'image que ses élus se gobaient, quand justement une partie de ceux-ci voulaient s'en mettre "jusque-là". Cer-

tains (certaines) des vice-présidents sont entrés dans une rage folle à la proposition de limiter leurs indemnités mensuelles à 673,07 euros. Et notre bon président Etienne Hay, dont l'indemnité mensuelle sera de 2566,09 euros, a dû composer avec cette fronde à laquelle se sont joints rapidement d'autres vice-présidents et des conseillers délégués (ceux-ci ne recevant que 387,02 euros par mois dans cette première proposition).

La nouvelle proposition du président, dont l'indemnité ne bouge pas, prévoit une augmentation pour les vice-présidents (désormais 773,03 euros) et pour les conseillers délégués (487,98 euros). Ces 31 élus du Conseil communautaire coûteront donc 257 774,88 euros à l'année aux contribuables de la nouvelle agglomération (si cela est vo-

lont ce jeudi 9 février et une proposition à 309 000 euros a été rejetée), soit environ 5 euros par habitant et par an, selon la recette bien connue des nantis et mise de nombreuses fois en application : «Appauvrir les pauvres enrichit toujours les riches, appauvrir les riches n'enrichit jamais les pauvres». Ces élus ne vont réussir qu'à faire monter le vote Front National, et ils ne s'en rendent même pas compte. Ensuite, ils auront beau jeu de s'indigner de ces résultats...

Passons à la Nation : face au "méchant" Fillon, il y a donc notre gentil Macron. C'est à peine si on a entendu les 120 000 euros de frais de bouche (restaurant) qu'Emmanuel Macron a dépensés en huit mois (80 millions de centimes de francs en 8 mois pour de la bouffe quand même) lors-

qu'il était ministre du budget, quand le budget total annuel pour le ministère est de 150 000 euros. Pour se justifier, le fringant candidat élevé au bon grain de la Droite et qui veut se faire élire par la Gauche (comme Mitterrand et Hollande) a expliqué que «comme ministre j'ai effectué de nombreuses représentations à l'étranger, au service de la France». Prend les Français pour des cons mon coco. Les frais de représentation à l'étranger du ministre sont pris sur un autre budget, celui justement des représentations, lui aussi d'un montant de 150 000 euros à l'année. Le pire, c'est que ce pognon, Macron l'a bouffé, et donc ensuite il l'a déféqué. Tous ces biftons ont fini en étrons dans la cuvette des toilettes. Ça pue, finalement, et c'est même pire qu'avec Fillon.

La preuve par les chiffres.

Petit problème de mathématiques : si les chiffres annoncés sont exacts, déterminer en moyenne mensuelle qui de Fillon avec 900 000 euros en 10 ans ou de Macron avec 120 000 euros en 8 mois a été le plus cupide, et donc a le plus mis les doigts dans le gros pot de confiture de l'argent public ?

Réponse : Macron ! Solution du problème. Fillon : 900 000 euros / (10 ans x 12 mois) = 7 500 euros par mois. Macron : 120 000 euros / 8 mois = 15 000 euros mensuels. Le double de Fillon, un an de salaire net pour un smicard. Il est jeune cet ancien banquier, mais il apprend vite et il dépasse ses professeurs.

Oul, finalement, il a bien une bonne tête de vainqueur ce Macron.

La Hure

HISTOIRE de BULLES

CHERCHE SPONSORS

Cendriers portables cherchent sponsors. A Cap'Aisne, on pense écolo. Afin de se débarrasser de la plaie que représentent les mégôts semés ici et là au bord du lac de l'Ailette et la voie verte, des cendriers sont distribués aux visiteurs. Gratuitement ! Mais pour financer ces petits réceptacles en plastique, refermables, le syndicat mixte de l'Ailette cherche des sponsors. Avis aux entrepreneurs...

En visite à Château-Thierry, Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, a annoncé que le champagne servi à l'hôtel de région à Lille provenait de l'Aisne.

Il a aussi proclamé son intention d'organiser à Lille et à Saint-Quentin un salon pour promouvoir ce breuvage pétillant. L'idée est bonne mais il ne faudrait pas, non plus, oublier les producteurs de cidre de Thiérache. D'accord, ce n'est pas du champagne. Mais ces bulles, elles aussi, méritent d'être promues, non ?

QUESTION POUR LE TRANSPORT

Interrogé par la presse sur l'avenir du transport dans l'Aisne, Xavier Bertrand a laissé percer un peu d'agacement. « Ils peuvent garder cette compétence », s'est-il exprimé à propos des élus du conseil départemental. Mais quel avenir pour la gratuité à destination des scolaires ?

Xavier Bertrand n'annonce, nullement, son intention de mettre la main au porte-monnaie. Il remarque qu'il n'a pas à remplacer l'État qui apporte une contribution financière moins grande. Résultat, le conseil départemental a les cartes en main pour garder ou non une compétence qui pèse lourd dans le budget.

POLITIQUE

Jean-Luc Lanouilh ne deviendra pas député

Candidat en 2012 pour le Front de gauche, le Chaunois renonce aux prochaines législatives, « pour ne pas ajouter de la division à la division ».

■ Comme lors des municipales de 2014, Jean-Luc Lanouilh a décidé de dire non. Non à une candidature pour briguer un siège à l'Assemblée nationale, celui de la quatrième circonscription de l'Aisne (Chauny, Tergnier, Soissons). Les raisons sont cette fois davantage politiques que personnelles. « À la fin du mois d'octobre, j'avais conditionné ma candidature à la possibilité d'opérer un rassemblement de la gauche en désaccord avec la politique du quinquennat Hollande, explique-t-il. Ceci afin d'éviter la dispersion des candidatures et une division suicidaire. »

Le doyen du conseil départemental (en années de présence), élu depuis 1995 du canton de Chauny, a attendu plus de trois mois avant de prendre sa décision. Jusqu'au dernier moment, il a sûrement pensé que ce rassemblement était possible. En vain. « Nous voyons, de façon consternante, que chacun veut son candidat, au risque irrespon-



L'élú de Chauny déplore, à gauche, une course « au chacun pour soi ». Photo archives G.H.

sable de ne pas représenter grand-chose. Ceci, au moment d'un étiage électoral à gauche et avec la présence d'un FN fort dans la circonscription. Ces attitudes ne correspondent pas à mes valeurs », appuie le candidat du Front de gauche aux législatives de 2012. Il y a cinq ans, la division était déjà là, « mais le contexte était différent », constate Jean-Luc Lanouilh. À 65 ans, il sait

que son « rêve » de devenir député ne se réalisera sans doute pas. « C'est comme ça, je ne vais pas m'apitoyer sur mon sort. »

Reste à savoir quel prétendant à la députation il pourrait soutenir. Mais l'élú axonais se montre prudent. « J'attends de voir les candidats déclarés sur la circonscription. Là, je déclarerai mon soutien. »

L.O.

Imbroglia au FN sur les identités

CHÂTEAU-THIERRY Le remplacement d'une conseillère FN sème le trouble.

LES FAITS

• **Grande confusion** lundi soir, lors du conseil municipal, à propos du remplacement d'une conseillère Front national par une autre. La personne qui a signé le pouvoir donné à Dominique Padieu n'est pas celle qui devait devenir la nouvelle conseillère municipale !

• **Le député-maire** Jacques Krabal a pris l'affaire très au sérieux, et évoque même une tentative de fraude et d'usurpation d'identité. Une lettre à propos de ce pouvoir a aussi été envoyée au sous-préfet de l'arrondissement.

Confusion maximale au conseil municipal de lundi soir, à propos du remplacement d'une conseillère municipale Front national, par une autre conseillère FN. Les faits tout d'abord.

Laurence Caron a envoyé sa lettre de démission du conseil municipal en date du 9 janvier dernier. Elle avait intégré le conseil municipal en février 2016.

Cette élue FN devait dans un premier temps être remplacée par le suivant de la liste déposée en 2014 en vue des élections municipales, à savoir Bruno Dechelle (5^e sur cette liste). Celui-ci a toutefois envoyé un courrier au député-maire Jacques Krabal, faisant part de ses activités de porte-drapeau dans une association d'anciens combattants, incompatibles selon lui avec un engagement municipal. Tous ces faits sont assez faciles à

suivre, il n'en va pas de même de la suite...

Lors du conseil municipal de lundi soir, Dominique Padieu, seul élu FN présent ce soir-là, a donc donné au député-maire un pouvoir, signé par Marylène Hiernard, censée remplacer Laurence Caron. Mais la municipalité s'attendait en fait à Marlène Hallaire, épouse Vautrin, la 6^e de liste. Mme Hallaire n'habite plus Château-Thierry, elle a même été radiée de la liste électorale, mais sa démission n'a pas été reçue par la municipalité.

Cette confusion dans les identités a donc provoqué un fort moment de battement au tout début du conseil municipal. Face aux interrogations de Jacques Krabal, sur le ton à la fois de l'étonnement et de l'ironie, Dominique Padieu a eu bien du mal à s'expliquer sur cet imbroglia, arguant entre autres qu'il y avait confusion entre le nom de la femme mariée et celui de la jeune fille.

TRACES DE CORRECTEUR BLANC

Mais le député-maire a pris les choses très au sérieux et a promis de ne pas en rester là. Ce mardi, dans un courrier à Dominique Padieu, il s'exprime ainsi : « Le pouvoir que vous m'avez remis est signé par Marylène Hiernard épouse Atzeni, né le 7 septembre 1957 à Château-Thierry, qui est la 8^e de liste Château-Thierry fait front, et qui n'est donc pas la personne installée dans ses fonctions de conseillère municipale. Par ailleurs, je m'interroge sur l'authenticité de la signature



Dominique Padieu indique qu'une nouvelle installation de conseillère Front national aura lieu lors du prochain conseil municipal.

de Mme Hiernard, qui comporte des traces de correcteur liquide blanc. »

Jacques Krabal continue : « Je suis particulièrement choqué par cette tentative d'usurpation d'identité, qui s'apparente à une fraude. Nous ne pouvons admettre de votre part un tel manquement aux règles les plus élémentaires de la vie municipale et démocratique. Comment vous, représentant un parti qui se targue d'exemplarité et de rigueur, pouvez-vous laisser aller à de tels agissements, pour le moins troublants ? »

USURPATION D'IDENTITÉ

Le premier magistrat a par ailleurs envoyé un courrier au sous-préfet, dans lequel il relate l'affaire.

Puis il écrit notamment : « Je suis particulièrement choqué par cette situation et par cette tentative de fraude du responsable local du Front national. Je vous remercie de

m'indiquer quelle suite nous devons donner à cette usurpation d'identité et de me confirmer par ailleurs que le pouvoir remis par M. Padieu n'est pas recevable. »

Contacté par nos soins ce mardi, Dominique Padieu indique : « Mme Marlène Hallaire ne peut siéger au conseil municipal de Château-Thierry, puisqu'elle a démissionné dans le Midi ».

Le prochain sur la liste, lui, Marcel Faria (7^e), devrait être toujours selon lui, « incité à démissionner », afin de laisser la place à la huitième sur la liste, Michèle Hiernard. Dominique Padieu indique qu'elle sera présentée lors du prochain conseil municipal. Mais est-ce Michèle ou Marylène Hiernard ?

Car, pour ajouter à la confusion, sur la liste officielle du FN déposée en 2014, celle-ci s'appelle Michèle, mais désormais donc Marylène en 2017... ■ MICHEL MAURENET

QUE DIT L'ARTICLE L 270 DU CODE ÉLECTORAL ?

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

La constatation, par la juridiction administrative, de l'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats n'entraîne l'annulation de l'élection que du ou des élus inéligibles. La juridiction saisie proclame en conséquence l'élection du ou des suivants de liste. Si le candidat ainsi appelé à remplacer le conseiller municipal se trouve de ce fait dans l'un des cas d'incompatibilité mentionnés à l'article L. 46-1, il dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de la vacance pour faire cesser l'incompatibilité en démissionnant de l'un des mandats visés par ces dispositions. »

Jérôme Lavrilleux veut un procès très vite

■ Directeur adjoint de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2012, le député européen Jérôme Lavrilleux est l'un des quatorze mis en examen dans l'affaire Bygmalion des comptes de campagne du candidat de l'UMP, qui auraient dépassé de plus de 20 millions d'euros le plafond autorisé des dépenses.

Jérôme Lavrilleux a réagi mardi 7 février à la révélation du *Monde* sur l'ordonnance de renvoi en correctionnelle de l'ancien chef de l'État qui fait déjà appel. « Je suis mis en examen pour complicité ou recel, jamais comme auteur principal d'un quelconque fait. Je suis prêt à affronter un procès et le plus tôt sera le mieux », déclare au *Courrier picard* le Saint-Quentinois Jérôme Lavrilleux. « La théorie selon laquelle j'aurais agi seul, à l'insu des autres, ne résiste pas à l'examen des faits », poursuit l'ex-directeur de cabinet de Jean-François Copé.

Lavrilleux dit ne pas contester l'ordonnance de renvoi le



Jérôme Lavrilleux, un des hommes politiques qui a marqué l'année.

concernant et n'envisage pas, pour sa part, de faire appel, contrairement à ce qu'a annoncé M^r Herzog pour Nicolas Sarkozy, en s'appuyant sur le fait que le second juge d'instruction, Renaud Van Ruymbeke, n'a pas signé le document de renvoi. « Dans toute la procédure, je n'ai pas rencontré une seule fois le juge Van Ruymbeke, qui ne s'est

pas impliqué comme le premier juge Serge Tournaire », confie Jérôme Lavrilleux.

L'autre Picard mis en examen et fondateur de Bygmalion, Bastien Millot, condamné à cinq mois avec sursis en janvier dernier dans l'affaire des contrats avec France Télévisions, n'a pas réagi.

NICOLAS TOTET

CHÂTEAU-THIERRY

Xavier Bertrand : «le Service Public d'Emploi Local permet d'être plus réactif»



Xavier Bertrand veut passer la vitesse supérieure.

Le Service Public d'Emploi local (SPEL) a pris une nouvelle dimension avec la collaboration entre la région Hauts-de-France et l'Etat. Xavier Bertrand a fait le point six mois après sa mise en application.

Le président de la grande région entend bien mettre un coup d'accélérateur à l'emploi grâce à ce dispositif qui doit aider les chômeurs de longue durée et les personnes sans permis. Entretien.

L'Axonais : A quel sert le SPEL ?

Xavier Bertrand : Le SPEL a pour mission de déployer, au plan territorial, l'action de l'Etat en matière d'emploi et de veiller à la bonne articulation avec les partenaires, comme la région. Notre particularité, c'est que la région Hauts-de-France, qui a la compétence formation, est la seule à avoir un copilotage sous-préfet-conseiller régional pour être plus réactif, plus effi-

cace au service des demandeurs d'emplois et des entreprises. Cela veut dire que personne ne se regarde en chien de faïence.

L'objectif à terme, c'est de partir des besoins de chaque territoire. Ici, dans le bassin de Château-Thierry, on a besoin de 55 assistants de vie et on sait qu'on a eu, en 2016, 3912 besoins en formations d'emplois dans tous les domaines d'activités. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est que chacun des Spel soit dans la logique qui fait quoi pour répondre à ces demandes : qui propose les profils aux entrepreneurs et qui finance les formations.

Avant, il y avait des procédures où il fallait attendre des mois pour obtenir le financement d'un permis poids lourds alors qu'il y avait un emploi de chauffeur routier. Mais trois mois après, c'est trop tard. Aujourd'hui, il faut de la rapidité et de l'efficacité.

Quel est le bilan 6 mois après son lancement ?

X.B. : Plus de 92 000 personnes ont été formées en 2016 dans la région contre 46 000 en 2015. On ne sait pas encore si tous ont réussi à conserver leur emploi, mais je sais une chose. Un emploi, c'est mieux qu'une formation, mais une formation, c'est mieux que le chômage. C'est la première étape vers un retour à l'emploi.

Sur l'année, on sera à 360 000 personnes revenues à l'emploi dans la région. Il y a

actuellement plus de personnes qui sortent de la case chômage que de gens qui y entrent. Aujourd'hui, j'ai 1000 postes d'apprentis qui ne trouvent pas preneur. Mon boulot, c'est de trouver 1000 jeunes prêts à aller dans cette branche d'activité. Même chose en boucherie. On a la région qui a le plus fort taux de chômage, ce n'est pas une fatalité.

Y a-t-il d'autres actions réalisées en parallèle ?

X.B. : On est en train de mettre en place une politique plus forte sur les personnes au RSA et les chômeurs de longue durée et les seniors pour les ramener vers l'emploi. La question autour de la mobilité est centrale dans la ruralité. A Lille, si on propose un emploi, avec le métro et les lignes de bus, on trouve des solutions. Dans des zones comme le sud de l'Aisne, ce n'est pas tout le temps le cas.

C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place l'opération Une voiture pour l'emploi. Pour l'instant, on propose aux bénéficiaires 40 voitures qui ne servaient pas au conseil régional. Si cela fonctionne, on fera l'acquisition d'autres véhicules.

On veut également aller plus loin sur la question de l'aide aux permis de conduire. Tant que l'on n'a pas de travail, on ne peut pas le financer. C'est le serpent qui se mord la queue.

Propos recueillis par Romaric LEURS

Xavier Bertrand : «le débat sur la compétence transport, c'est une affaire de gros sous !»

La compétence Transport passe en ce moment du département à la région. Enfin, ça, c'est ce qui est prévu. Les deux institutions se lancent à tour de rôle la patate chaude. Entre les deux, on retrouve la société de transport RTA (Régie des Transports de l'Aisne) qui a déjà perdu le marché de Laon et ne sait pas s'il continuera à avoir le marché de Château-Thierry. Interrogé à ce sujet, Xavier Bertrand estime qu'il n'y a pas de polémique à avoir. La seule question qui taraude le département et la région, c'est qui va payer. «Si le département est si inquiet que cela de ce que décide la région sur la compétence transport, on est prêt à leur laisser. Le grand méchant loup de la région a proposé au département que cela reste comme avant. Ça ne leur coûtera pas plus cher, ça ne leur coûtera pas moins cher. Le département se prononcera. Quoi qu'il arrive, ce sera son choix. Le débat sur la gratuité est un faux débat. Je l'ai déjà dit



Le président de la région estime que le débat est d'abord d'ordre financier.

mille fois. Là où c'est gratuit, ça le restera. Là où ce n'est pas gratuit, il n'y aura pas d'augmentation. Il ne faut pas me faire de faux procès. Le vrai sujet, il est financier. L'affaire se résume à une affaire de gros

sous. L'Etat a retiré des financements au département et certains départements auraient aimé un plus de la région. Mais la région ne peut pas compenser ce que l'Etat a enlevé. Je ne peux pas être le

remplacement de l'Etat sur tous les problèmes et sur tous les domaines. Moi, j'aide déjà les gens en matière d'aide aux transports. Je ne suis pas une caisse de compensation.»

R.L.

La Région réfléchit à une aide pour le permis de conduire

■ La région des Hauts-de-France a une spécificité économique : le service public pour l'emploi local est représenté dans les 26 arrondissements de la région par un sous-préfet et un conseiller régional. Leur but est de piloter des actions au plus proche du terrain.

Xavier Bertrand, président de la Région, et Michel Lalande, préfet de région, ont donc présenté lundi à Château-Thierry les actions de ce service public créé en juillet 2016.

Dans le domaine des chiffres, le président de Région souligne que 92 000 personnes ont été formées au lieu de 46 000 l'an dernier. Mais il se défend de tout triomphalisme. Avec un budget de 262 millions d'euros consacré à la formation dans son budget, Xavier Bertrand est venu aussi exprimer une écoute. *« Les gens ne veulent plus de discours, juste du concret. Il n'y a que le terrain qui dise la vérité. »*

Dans ce domaine, il souligne que l'arrondissement de Château-Thierry recherche 55 auxiliaires de vie. Après avoir proposé quarante voitures à la location pour des de-



Après avoir proposé quarante voitures à la location pour des demandeurs d'emploi, le président des Hauts-de-France veut aller encore plus loin. Illustration

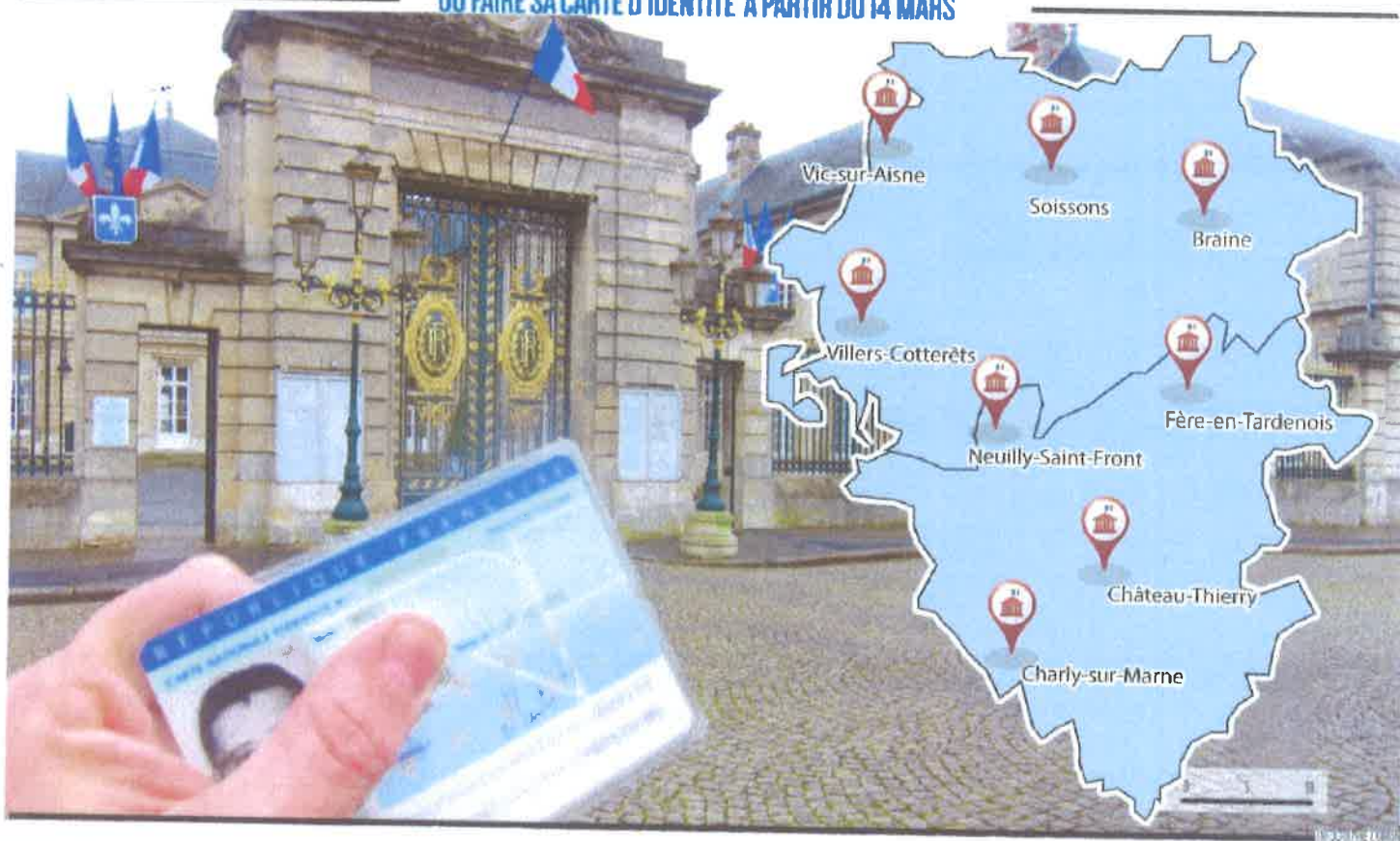
mandeurs d'emploi, le président des Hauts-de-France veut aller plus loin en étudiant une aide pour le permis de conduire. *« Nous essayons des idées nouvelles avec des solutions de terrain. Je ne crois pas à la baguette magique. »*

Michel Lalande, préfet de région, mesure, également, le chemin parcouru. Il dresse un constat : *« L'exclusion, c'est aussi la ruralité. »* Mais

il n'hésite pas non plus à formuler des critiques concernant des sous-préfets : *« La motivation a été inégale sur certains territoires. »* Si cela ne s'arrange pas, certains d'entre eux pourraient être mutés à Saint-Pierre-et-Miquelon selon notre estimation personnelle. *C'est beau, mais c'est froid !*

THIERRY DE LESTANG PARADE

OÙ FAIRE SA CARTE D'IDENTITÉ À PARTIR DU 14 MARS



ÉTAT CIVIL

DU NEUF POUR FAIRE SA CARTE D'IDENTITÉ

SOISSONNAIS Certains citoyens vont bientôt devoir oublier leur mairie pour faire leur carte d'identité. Pour le Soissonnais et le Sud de l'Aisne, seuls huit sites pourront instruire les dossiers.

Vous devez refaire la carte d'identité que vous avez perdue ou bien l'établir pour la première fois ? Et bien sachez qu'à partir du 14 mars, il vous faudra peut-être vous « exiler » pour cette démarche ! Les élus de l'arrondissement de Soissons l'ont appris ce lundi, à Villeneuve-Saint-Germain, lors d'une réunion organisée par la sous-préfecture. Si vous n'habitez pas en effet à Soissons, Villers-Cotterêts, Braine, Vic-sur-Aisne, Château-Thierry, Neuilly-Saint-Front, Fère-en-Tardenois ou bien Charly-sur-Marne, vous allez devoir vous y rendre pour obtenir vos papiers.

« Jusqu'ici nous remplissions les demandes, relevions nous-mêmes les empreintes et transmettions les dossiers à la sous-préfecture. Ce ne sera plus le cas », dévoile un élu sous le couvert de l'anonymat. En fait, seules 21 communes de l'Aisne recueilleront les demandes, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les passeports. « On pourra cependant se rendre dans les départements limitrophes pour faire les démarches. Les citoyens pourront aussi faire des pré-demandes sur Internet, poursuit cet élu. À terme, la démarche sera la même pour refaire les permis de conduire ou les cartes grises. »

De nombreux élus de villages ralentissent contre cette nouvelle obligation. « Mes collègues ont l'impression qu'on leur enlève un nouveau service et dans le même temps, on nous a demandé de construire une Maison des services à Oulchy-le-Château. En plus, on nous a

longtemps encouragés à nous équiper en informatique pour ce genre de démarches. C'est incompréhensible », s'étonne Sébastien Manscourt, maire d'Hartennes-et-Taux. « Je me demande s'il ne faudrait pas inventer une application pour visualiser les zones blanches du service public en France », raille-t-il.

« On nous a fait l'éloge de la ruralité lors des vœux et la réforme qui a été présentée c'est un coup de poignard dans le dos »

Jean-Pierre Leguël, maire de Laffaux
Jean-Pierre Leguël, maire de Laffaux, 154 habitants, est lui aussi en colère : « On nous a fait l'éloge de la ruralité lors des vœux et la réforme qui a été présentée c'est un coup de poignard dans le dos. Les habitants des villages ne sont pas tous équipés en informatique et le débit Internet n'est pas toujours extraordinaire. Les gens sans moyen de locomotion vont être pénalisés. Pour nous ce sera Soissons, Braine ou Laon : entre 15 et 25 minutes de route ! Avant à notre niveau on faisait des efforts pour recevoir le public tard le soir. Ça n'est même arrivé de me déplacer chez des anciens pour remplir les documents. Là, les gens devront être présents lors des permanences, à heures fixes. Et il faudra aussi chercher sa carte dans la mairie où la demande aura été faite. On ne les recevra plus dans nos municipalités. » ■ **NIEMÉ MARTI**

Ça gaze mais au ralenti

Le lieu choisi pour accueillir le méthaniseur n'a pas changé. Mais les procédures ont pris du retard.

ATHIES-SOUS-LAON Un projet validé par enquête puis retiré. Un second déposé mais en cours d'examen. La consultation autour de l'usine de méthanisation s'inscrit dans un calendrier chargé.

Un avis d'enquête publique et des montagnes de gravats. Le site qui pourrait accueillir à Athies-sous-Laon, l'unité de méthanisation portée par la fratrie Papin semble figé dans un passé caduc. Depuis juin dernier et le retrait par les investisseurs de leur projet pourtant avalisé en décembre 2015 par le rapport d'enquête publique, le processus qui a conduit au dépôt d'un nouveau projet et devrait voir à

la mise en place d'une nouvelle enquête suit (lentement) son cours.

La période préélectorale risque de repousser en septembre tout développement du dossier.

Il faut dire que pour leur deuxième tentative, Philippe et Jean-Marc Pa-

pin ont intérêt à soigner les points qui manifestement suscitaient des questions chez les éventuels riverains de l'installation.

Parmi eux, dans le projet initial, la présence sur le site d'un silo qui aurait accueilli les matières premières (Jes Intrants) à ciel ouvert. Une modification qui consisterait à l'équiper d'un système de recouvrement par bâche a été demandée.

Autre inquiétude : la présence de la

nappe phréatique à moins de dix mètres de profondeur. L'installation d'appareils de contrôle en nombre suffisant a également été sollicitée. « Il semble que la Dreal soit plus pointilleuse qu'auparavant », croit savoir Sébastien Redon, le président de l'association d'opposant Arivelac. Autre éclairage, la période préélectorale qui n'aide pas. On ne concède en préfecture, l'élection présidentielle à venir et le scrutin des législatives qui

suivra vont geler toute initiative de l'administration et plus encore des représentants du gouvernement dans le département. « Une première fenêtre pourrait se dessiner en juin », estiment les représentants de l'administration. Qui ajoutent : « De nouveaux préfets risquent d'être nommés. Une enquête publique en septembre semble plus probable. » ■ YVES KLEIN
L'investisseur a été contacté. Il n'a pas donné suite.

MÉDIAS

Contact FM rend service avec son émission "Chasseurs d'emploi"

LAON Du lundi au vendredi, de 12 à 16 heures, Contact FM offre un temps d'antenne à des demandeurs d'emploi et à des entreprises qui cherchent à recruter. Ça ne chôme pas !

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou recruteur, cette émission est pour vous. Depuis le 16 janvier, Séb donne rendez-vous du lundi au vendredi de 12 à 16 heures sur Contact FM avec l'émission « Chasseurs d'emploi ». Le principe ? Offrir un temps d'antenne à des demandeurs d'emploi et à des entreprises ou des agences d'intérim qui cherchent à recruter.

"Il y a des appels par dizaines et des centaines de mails que l'on conserve et que l'on classe"

Séb, animateur de l'émission

Cécilia en a fait l'heureuse expérience. « J'écoutais Contact FM en voiture, j'ai entendu qu'une recruteuse cherchait des chargés de clientèle. J'ai appelé. Le lendemain, j'ai été mise à l'antenne, j'ai parlé de moi et de mes motivations. On a eu un échange en direct avec la recruteuse. Deux jours plus tard, ça s'est soldé par un vrai entretien et, au final, un CDD jusqu'à octobre à Villeneuve-d'Ascq. Comme j'habite Lille, c'est parfait. »



L'émission animée par Séb rencontre un grand succès.

« Elle a été la première à trouver un job grâce à l'émission, ça a créé une vraie émotion. Et depuis, il y en a eu

d'autres, raconte Séb, qui ne ménage pas ses efforts. Il y a des appels par dizaines et des centaines de

mails que l'on conserve et que l'on classe. Comme ça, si on reçoit plus tard une annonce qui correspond, on

95.6

C'est la fréquence sur laquelle il faudra vous brancher pour écouter « Chasseurs d'emploi » et toutes les autres émissions de Contact FM, radio qui est aussi partenaire de la Ville de Laon pour l'organisation du Grand live

peut mettre en relation. »

Slogan ? « On ne vous lâche pas ». Pour l'heure, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux que les entreprises, mais « ça ne fait que commencer. Et on a déjà des agences d'intérim et des gens des ressources humaines de Toyota ou aujourd'hui des Brioches Pasquier qui appellent ».

La volonté est aussi à terme de donner des conseils aux auditeurs, par exemple sur la bonne tenue d'un entretien, la bonne présentation d'un CV ou d'une lettre de motivation. Pas anodin, Contact FM est la première radio régionale des Hauts-de-France avec 335 500 auditeurs par jour.

Une radio familiale, et plus la radio techno-dance qu'elle a longtemps été. Un flant puissant au service de l'emploi. ■ LAURENT DECOTTE

ACHERY Les habitants du village l'ont fait savoir mardi soir. Ils ne sentent pas le projet d'agrandissement de l'unité de compostage de leur commune. Leurs questions, des réponses...

L'ESSENTIEL

- L'unité de compostage d'Achery a démarré son activité en mars 2016.
- Selon Maxime Charlain, gestionnaire du site, la matière organique se fait rare. Il était urgent d'en recréer. D'où le projet d'une unité de compostage, soumise à agrément.
- La plate-forme reçoit donc du lisier porcin et du fumier de volailles en provenance de Belgique. Ces matières sont transformées en compost.
- Depuis le 1^{er} mars 2016, 8 000 tonnes de matières premières ont été traitées pour recréer 4 à 5 000 tonnes de compost.
- Si l'agrandissement de l'unité avait lieu - elle est soumise à une enquête publique en cours - une vingtaine de camions emprunteraient les D 649 et 13 matin et soir.



Une centaine de personnes ont assisté à la réunion publique. Il n'y en avait pas eu lors du lancement du projet il y a un an.

Mardi soir, les gérants de la société PCVF reçoivent... À la demande du commissaire enquêteur qui accueille les riverains et note en ce moment leurs sur l'agrandissement du site de compostage, ils ont convié la population à une réunion publique. Un succès. Une centaine de personnes se sont déplacées. Une soixantaine de foyers. Le village en compte 250.

La salle est donc comble. C'est dire si les riverains viennent à la pêche aux informations. C'est dire aussi s'ils ont des remarques à formuler. Nombre d'entre elles sont relatives aux nuisances olfactives. Une habitante se lance : « Sincèrement, ça sent vraiment mauvais. C'est terrible. »

«Cet été, il y a eu beaucoup de mouches. Les odeurs étaient insoutenables. Personne ne va plus vouloir venir à Achery. C'est un village puant !»

Applaudissements dans la salle, à l'écoute de cette autre riveraine. Maxime Charlain, gestionnaire du site, répète ce qu'il a dit quelques minutes plus tôt, pour présenter le

projet d'agrandissement du site : « C'est l'agrément sanitaire qui nous a imposé il y a un an de commencer pour ensuite pouvoir continuer. Notre but aujourd'hui est d'arriver à traiter nos odeurs. Le tout est de savoir comment. Nous allons davantage homogénéiser les odeurs et aérer le mélange. La plate-forme actuelle le permet peu. C'est la raison pour laquelle nous voulons nous agrandir. Pour avoir plus de place pour aérer le mélange. Ensuite, nous pensons investir dans une installation qui permettra de vaporiser des vapeurs sèches au-dessus du compost. Et ce, pour neutraliser les odeurs. C'est un processus très couramment utilisé notamment dans les stations d'épuration. »

Les questions continuent de se bousculer, virulentes. « Je suis infirmière anesthésiste, j'habite Achery et je sais que l'ammoniac que se dé-

gage de votre compost est hautement toxique. C'est un gaz volatil. Vous allez nous empoisonner ! » Ou encore : « Les mauvaises odeurs sont arrivées il y a un an. Vous avez monté votre projet à l'envers. Pour respecter les gens, il fallait venir avant de com-

mencer. Vous prenez les habitants d'Achery pour des pigeons. » Les nuisances olfactives, mais également la dévaluation du prix des maisons ou encore la circulation d'une vingtaine de camions par jour qui mettrait à mal la sécurité

des enfants... Les habitants d'Achery se sont fait entendre mardi soir. Pendant plus d'une heure. C'est le préfet qui aura le dernier mot, après consultation du rapport du commissaire enquêteur, fin mars. ■ DELPHINE OLUM

IL RESTE TROIS PERMANENCES

Une enquête publique est donc en cours. Elle a démarré le 25 janvier. Deux permanences ont déjà eu lieu. Une troisième aura lieu demain, de 14 heures à 17 heures. Deux autres sont programmées les 16, de 9 heures à 12 heures et 24 février, de 14 heures à 17 heures. Jusqu'à présent, le commissaire enquêteur a reçu une petite dizaine de personnes, « mais aucun mail, ni courrier. » Mardi soir, il a donc rappelé aux habitants qu'ils pouvaient se rendre en mairie pour consulter le dossier d'agrandissement de la plate-forme et pour émettre un avis argumenté. « L'enquête publique pourra-t-elle être prorogée ? », a demandé une habitante. Le commissaire enquêteur, Francis Blondeau, répond : « Les habitants ont encore le temps pour se mani-

fester. Nous verrons. » Le rapport de Francis Blondeau ne sera cependant que consultatif. C'est le préfet qui est souverain en la matière. C'est donc lui qui prendra la décision. De leur côté, le gestionnaire du site, les gérants de la société PCVF- la coopérative agricole Cerena, Gérard Laurent et Damien Réal- ont assuré qu'ils feraient leur possible pour traiter les odeurs. « Nous ne pouvons pas imaginer travailler à côté de riverains mécontents. », a conclu Marc Briday, directeur de la coopérative Cerena. « Nous allons inviter quelques habitants à venir passer une demi-journée avec les jurys du nez, spécialistes des odeurs. Mais les places seront limitées. », indique quant à lui Maxime Charlain.

TRANSPORT

DU NOUVEAU POUR HIRSON CHARLEVILLE

HIRSON Des travaux sont prévus à partir de mai. Quant aux Intercités, le Grand Est a décidé de ne pas changer les horaires.

Même à Hirson, les trains qui entrent en gare depuis les Ardennes portent les couleurs du Grand Est. En 2017, tandis que la SNCF lance sur cette ligne un lourd chantier de maintenance, la Région ne fait pas de bouleversement dans les horaires, pas même ceux des trains Intercités, dont elle vient de récupérer la gestion.

CHANGEMENT DE CÂBLES
Les travaux entre Hirson et Charleville-Mézières commenceront le 2 mai. Ce sont les caténaires, ces câbles de cuivre visibles au-dessus des voies et permettant l'alimentation électrique des trains, qui vont être entièrement changés.

Pendant les travaux, "on essaye d'impacter le moins possible les heures de pointe"

La SNCF du Grand Est

La SNCF indique que 112 km de voies sont concernés, ce qui correspondrait aux deux sens de circulation entre les deux villes, plus les

QUAND LES INTERCITÉS SONT PARTIS À L'EST

Le 18 novembre dernier, la Région Grand Est a accepté de devenir « autorité organisatrice » de la ligne Intercités reliant Hirson à Metz via Charleville-Mézières. En gare d'Hirson, ces Intercités ne constituent qu'une partie du trafic reliant la capitale des Ardennes (deux trains quotidiens la semaine, en soirée ; deux le samedi, en matinée ; quatre le dimanche). Le reste des liaisons Hirson-Charleville, ce sont des TER.

Le changement de gestionnaire a pris effet le 1^{er} janvier 2017. La convention entre la SNCF et la Région concernant tous les TER et Intercités que gère désormais le Grand Est a été signée en décembre. Mais Hirson n'y est que très peu mentionnée et ne fait l'objet d'aucun changement. Cette convention sera réexaminée en 2020.

voies de service. Ces travaux s'inscrivent dans le « cycle de vie des caténaires », explique-t-on à la SNCF. Prévu de longue date, le chantier



En gare d'Hirson, les trains à destination ou en provenance de Charleville-Mézières ne sont pas bouleversés par la nouvelle année. Archives Claire Martin-Delozanne

fait partie des « tournées régulières de surveillance, maintenance et régénération » du réseau. La circulation des trains sera coupée toute la journée, entre 9 h 30 et 16 h 30, pendant la durée des travaux. « On essaye d'impacter le moins possible les heures de pointe », commente l'entreprise. Il ne sera décidé d'une solution de substitution que deux mois avant le lancement du chantier, en mars. Le plus souvent, sur les lignes ainsi coupées de jour, les trains sont remplacés par des bus.

2 LES HORAIRES NE VARIENT PAS
Les trains Intercités qui roulent entre Charleville-Mézières et Hirson sont passés du giron de l'État à celui du Grand Est au début de l'année. Mais la Région a décidé de conserver la même fréquence. Dans le sens Hirson-Charleville, les horaires, des TER (trains express régionaux) comme des Intercités, n'ont pas bougé d'une seule minute lorsqu'ils ont été actualisés en décembre. Ils sont valables jusqu'au 1^{er} juillet. Des Ardennes vers la Thiérache, le TER du milieu de ma-

tinée est avancé d'une minute la semaine et reculé de trois le week-end, tandis que l'Intercités du soir met deux minutes de plus à atteindre sa destination. C'est tout. À la Région, on assure qu'il continuera à en être ainsi : il n'y a pas de projet de changement pour ce tronçon, ni pour les horaires, ni pour le matériel. Quant au prix, la Région prévoit une « tarification unifiée à l'échelle du Grand Est » pour le 1^{er} septembre. La réflexion est en cours. ■

CLAIRE MARTIN-DELOZANNE

Chimie Service c'est terminé

9/02

CROUY Cette société est fermée depuis le 31 janvier. Sept salariés sont sur le carreau.

L'entreprise rouvra en 2017

LES FAITS

• **Chimie Service (autrefois dénommée Chimie plastique)** est une société qui a été fondée en 1982. Une liquidation judiciaire a été prononcée le 19 janvier 2017 et la production a cessé le 31 janvier. Auparavant en 2014, un plan de continuation et un redressement judiciaire avait été décidés coup sur coup par le tribunal de commerce de Soissons.

• **La société ne comptait plus que sept salariés**, mais à ses grandes heures une vingtaine de personnes travaillaient dans l'entreprise.

La société crouyssienne, située à deux pas de la gendarmerie, 7, rue du Pressoir-Chevalier, et fondée en 1982, a failli être sauvée. Malgré le placement en redressement judiciaire le 24 juin 2014, l'ancien dirigeant Philippe Guinet (que nous ne sommes pas parvenus à contacter malgré nos efforts) a laissé les rênes de l'entreprise le 8 décembre 2016 à un autre dirigeant qui a jeté l'éponge le 30 décembre.

« Pour moi, il pouvait y avoir des repreneurs, déclare François. Avec cette dernière personne, on s'était dit que c'était reparti. On y a vraiment cru. » Kevin est certain lui aussi que l'issue aurait pu être différente : « Ça aurait été dur de remonter la pente, mais il y avait sans doute une possibilité. » Philippe Guinet est ensuite revenu brièvement aux affaires, mais le 19 janvier 2017, une procédure de liquidation a été lancée après la décision du tribunal de commerce de Soissons. « Il nous a réunis et nous a dit que ça fermait, qu'on ne pouvait pas continuer », lâche François. « De toute façon, on voyait bien que ça n'allait pas depuis un moment. Entre ouvriers on discutait, on se posait des questions, on avait des doutes. On a compris qu'on n'avait pas assez de rentrées

d'argent, qu'on perdait des clients, et notre charge de travail diminuait », raconte Kevin. Les chiffres sont éloquentes, même si le chiffre d'affaires de Chimie Service se montait à 797 000 € en 2015, le bilan a diminué de 9,38 % entre 2014 et 2015.

« La conjoncture économique n'est pas très facile en ce moment, mais on ne me donne pas d'autres choix »

François, ex-ouvrier de Chimie service

Aujourd'hui les salariés doivent se reconstruire. Kevin relativise : « Perdre mon boulot, ça m'embête, mais c'est la vie. Je n'ai pas de famille, ni de maison à payer, donc ça peut aller, mais pour les plus anciens c'est dur. Cette fermeture les affecte plus que moi. » François, âgé d'une quarantaine d'années, a bien plus de mal à avaler la pilule : « J'y travaillais depuis quinze ans et maintenant je vais essayer de suivre des formations. La conjoncture économique n'est pas très facile en ce moment, mais on ne me donne pas d'autres choix. » ■

HERVÉ MARTI avec notre correspondant JEAN-YVES JEAN

On ne pensait pas que ça allait fermer. » François et Kevin (prénoms d'emprunt), salariés de Chimie Service, ont été licenciés lorsque cette entreprise spécialisée dans la fabrication de produits chimiques organiques de base (pour les engrais, les menuiseries en PVC, le conditionnement, etc.) a définitivement fermé ses portes le 31 janvier. Au total, ils sont sept (ouvriers, secrétaire et femme de ménage) à se retrouver sur le carreau.

Une maison des sportifs sur le site Léo-Lagrange

La Ville va construire un grand club-house au complexe sportif. Six clubs seront prioritaires pour l'utiliser, mais pas avant plusieurs mois.

■ Dépourvu d'un « vrai » lieu de convivialité, le complexe sportif Léo-Lagrange était dans ce domaine à la traîne par rapport au parc Joncourt (pour le football) et plus récemment au stade du vélodrome (pour le rugby). Mais dans un peu plus d'un an, il n'aura plus rien à leur envier. En effet, la municipalité a décidé de construire sur le site le plus fréquenté « une maison des sportifs », annonce le maire Marcel Lalonde.

En clair, il s'agira d'un grand club-house non pas réservé à une association, comme c'est souvent le cas, mais à six clubs. À savoir l'athlétisme, le judo, la gymnastique, le tennis de table, le tir à l'arc et le volley. « À partir du moment où on a commencé à construire des équipements de ce type pour certains, il fal-

lait répondre à la demande des autres », justifie le premier magistrat. Et la demande était récurrente, en particulier du côté des coureurs à pied.

Le coût de la construction estimé à 600 000 euros

Si l'emplacement définitif de cette maison des sportifs n'est pas complètement acté, la Ville a quand même une préférence : « Devant la salle Charles-Hamart, face au terrain d'honneur pour pouvoir suivre les compétitions d'athlétisme. » Le terrain étant en dévers, le coût de la construction sera plus élevé « car il y a des contraintes techniques ; il faudra par exemple faire des fondations spéciales », signale Jean-Pierre Laurent, direc-

teur des services techniques à la ville de Chauny.

La création de ce futur équipement a été estimée à 600 000 euros. « C'est un plus par rapport au programme que j'ai présenté lors des dernières élections municipales », souligne le maire. Lequel tient à la réputation de « Chauny, ville sportive ». « Il faut donc faire quelque chose de bien. » Une terrasse de 70 m² est déjà prévue.

Rien qu'au complexe du Léo-Lagrange, plus de 1 600 sportifs utilisent les diverses installations (en comptant aussi le tennis, le foot et parfois le rugby). Au global, environ 4 500 personnes sont licenciées dans l'un des clubs de Chauny, ville qui compte moins de 13 000 habitants...

L.D.

« On était fortement demandeur »

Cette phrase est celle de Jérôme Caron, le président de l'Union athlétique de Chauny. Il s'en explique : « Au niveau des installations sportives, Léo-Lagrange c'est super, mais pour la convivialité, c'est assez précaire. » Alors, forcément, quand il a entendu parler d'une maison des sportifs, il a applaudi des deux mains. « Pour nous, c'est évidemment un beau projet et ça nous réjouit. Nous allons pouvoir nous retrouver ailleurs que sous une tribune. Le sport, c'est aussi passer de bons moments ensemble. »

Un avis que partage aussi Franck Sigler, le président du Judo-club de Chauny. « Jusqu'à présent, les réceptions se faisaient dans le hall de la salle Charles-Hamart, ce qui n'est pas toujours très pratique. Disposer d'un club-house va amener un plus aux associations. Et en termes d'image,

c'est également quelque chose de positif pour la Ville. » Une ville qui, souligne Joachim Da Rocha, le responsable du volley-club, « fait déjà des envieux grâce à ses installations sportives ». Comme ses confrères des autres clubs, il apprécie le projet porté par la mairie. « Si on nous donne du confort, on prend, sourit-il. C'est évidemment très positif. J'espère simplement que ça ne sera pas monopolisé par le club de football. » En principe, non. La municipalité a plusieurs mois devant elle – le temps des études puis de la réalisation – pour tout organiser. « Il y aura un règlement intérieur et tout passera par les services de la Ville », prévient le maire. Avant d'ajouter : « C'est ce qui se fait déjà ailleurs et ça ne pose pas de problème. »

COUCY-LE-CHÂTEAU

L'heure de l'inventaire pour le syndicat des écoles

Les communes ont repris la compétence scolaire. À Coucy, le syndicat Regroupement scolaire sera chargé de prendre le relais de la CCVA.

■ Créé en fin d'année pour remédier à la restitution de la compétence scolaire aux communes suite à la fusion du Val de l'Ailette et des Valons d'Anizy, le syndicat Regroupement scolaire de Coucy devient conret.

Samedi matin, les représentants des communes dont les enfants sont scolarisés à Coucy ont visité l'école élémentaire Roger-Leray pour faire l'inventaire des travaux à prévoir dans les locaux et des besoins en équipements pédagogiques. La délégation, conduite par la présidente du syndicat Jocelyne Demade, a été accueillie par la directrice de l'école, Natacha Vanet.

Prendre en charge les deux écoles

Le syndicat aura pour mission d'assurer la prise en charge des frais de fonctionnement des deux écoles locales, compétence qui était jusqu'alors dévolue à la CCVA



Les délégués se sont assis sur les bancs pour étudier les réalisations à venir.

(Communauté de communes du Val de l'Ailette), mais aussi de prendre en charge les investissements.

Quatre commissions ont été mises en place au sein de la structure (finances, ressources humaines, restauration scolaire et travaux) afin de définir les priori-

tés et leur financement qui sera réparti entre les communes concernées, au prorata du nombre d'enfants scolarisés et du nombre d'habitants pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, et à celui du nombre d'habitants pour ce qui concerne les charges d'investissement.

Pas facile de trouver son bus à la nouvelle gare routière

Ouverte officiellement depuis mardi, la desserte de bus manque d'informations pratiques selon les usagers, qui ont du mal à s'orienter.

■ Le côté épuré, mieux protégé des voitures et de la pluie, plus propre, a bien évidemment été remarqué. Mais les usagers privilégient avant tout le côté pratique. Et sur ce point, la nouvelle gare routière, officiellement ouverte depuis mardi, en manque cruellement selon eux.

Signalétique pas adaptée, manque d'informations sur les panneaux ou pas assez explicites... Les usagers demandent plus de détails et d'indications. « Ils auraient dû mettre les horaires et les numéros de quais, car sur plusieurs panneaux, il y a les mêmes noms de ville, et on ne s'y retrouve pas, avance Philippe, qui cherche à retourner à Nauroy. Un autre monsieur arrive, visiblement agacé. « J'ai attendu comme un c** place de la Liberté avant qu'on me dise que c'était ici. J'ai raté un bus », peste-t-il, avant, lui aussi, de chercher sa voie. « Ça manque de clarté. Tout partout c'est indiqué Guise et Bohain, je ne sais pas sur quel quai je dois aller. »

« Avant on attendait sous le pont quand il pleuvait »

Jocelyne est venue de Péronne pour passer un examen médical à Saint-Quentin et cherche à repartir chez elle. « C'est le chauffeur qui m'a donné ce matin l'horaire du retour, après, il faut se débrouiller, ça manque d'affichage. C'est pas marquant pour les personnes âgées, déplore-t-elle. Avant, les bus étaient



De nombreux usagers demandent aux chauffeurs s'ils empruntent le bon car.

Photo Gaël HERISSE

alignés avec leur numéro. Je suis peut-être vieux jeu, mais on trouvait plus facilement. »

Mis à part ce souci non négligeable, la gare routière trouve aussi ses adeptes sur d'autres points. « C'est mieux agencé, glisse Maryne, qui retourne chez elle à Bernot. Avant, il n'y avait pas d'abri, donc on attendait sous la pluie ou sous le pont, et ce n'était vraiment pas agréable quand il y avait du monde. »

Philippe, notre Nauroysien, aussi, voit du positif. « La route a été refaite, c'est mieux. Avant, quand les

voitures passaient, il y avait des nids-de-poule. »

La Ville est bien consciente que le dispositif doit être amélioré. « C'est quelque chose qui est en train d'être regardé car le dispositif sur une gare routière doit être testé en fonctionnement, répond Christelle Chabanne, directrice de cabinet du maire. On va ajouter les numéros de quai pour qu'ils soient repérés plus facilement par les usagers et les chauffeurs, et les adhésifs sur les vitres latérales des abribus vont être améliorés. »

GRÉGORY BELSCART

JUSSY

Cent ans après, la commune se souvient

1917-2017. La commune va commémorer le centenaire de la Première Guerre mondiale. En 1917, la ville était détruite lors du retrait allemand sur la ligne Hindenburg.



Reconstruite grâce aux communes marraines, la mairie est aujourd'hui en pleine rénovation. Le rendez-vous de novembre sera aussi l'occasion d'inaugurer sa nouvelle configuration.

A lors que beaucoup de communes ont choisi de commémorer l'entrée en guerre, et que d'autres vont attendre, l'an prochain, pour marquer la fin du conflit, la municipalité a choisi une année très symbolique pour elle, celle de sa destruction lors du retrait

allemand sur la ligne Hindenburg. Une date anniversaire qui correspond aussi à la mort d'un pilote anglais, abattu au-dessus de la commune le 23 avril 1917. Il repose depuis dans le cimetière du village avec, pour épitaphe, « L'amour est plus fort que la mort ». Pour l'anec-

dote, l'histoire a retenu que l'aviateur allemand qui l'avait descendu en flamme est probablement Hermann Göring en personne.

« Le thème de ce projet est la reconnaissance des Jusséens à l'égard des communes marraines », explique le maire Jean-Marie Gondry. C'est ainsi

que la commune anglaise de Turton, les Départements des Deux-Sèvres et de l'Essonne, et en particulier la commune de Corbeil, vont être mis à l'honneur pour avoir parrainé Jussy après le conflit. « Leurs aides financières ont permis la reconstruction de notre village. D'ailleurs, la cité

de Corbeil est toujours présente à Jussy, ainsi que la rue Octave-Boudouard, du nom du maire de la ville durant cette période. Par ailleurs, la rue de Jussy existe aussi à Corbeil. »

« Leurs aides financières ont permis la reconstruction de notre village »

Jean-Marie Gondry

L'attachement de la ville anglaise à aider Jussy est bien entendu lié au pilote décédé. Son père, haut gradé de l'armée anglaise, mais surtout en charge de la destinée de la commune de Turton, a tenu à faire un geste envers ces Français qui entretenaient la tombe de son fils. Un appel au don auprès de sa population a permis de financer le rétablissement de l'eau.

Lors de leur première réunion de travail, vendredi 3 février, la commission en charge de l'événement a validé les dates de la commémoration : du 17 au 19 novembre 2017. Elle a aussi commencé à établir le programme qui sera proposé. Il s'articulera autour d'une exposition, de cérémonies officielles et d'une visite des six édifices qui furent reconstruits grâce à des aides et inaugurés le 19 avril 1925 : la mairie, l'école, l'église, le pont du canal, la poste et le monument aux morts. ■

Le syndicat scolaire est né

Depuis le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion des deux communautés de communes du Val de l'Ailette et des Vallons d'Anizy, la compétence scolaire est revenue aux communes. À Coucy-le-Château, il a donc été décidé en fin d'année 2016 de créer un syndicat. Dénommé « Regroupement scolaire de Coucy », celui-ci vient de se réunir afin de dresser un état des lieux.

Les représentants des communes qui envoient des élèves à Coucy-le-Château ont, samedi matin, visité les locaux de l'école élémentaire Roger Leray pour noter les travaux à prévoir et enregistrer les besoins en matériels pédagogiques demandés par les enseignants. Natacha Vanet,

la directrice de l'école, a accueilli les participants, dont leur présidente Jocelyne Demade.

Le syndicat a défini ses objectifs. Auparavant, le Val de l'Ailette n'était concerné que par les frais de fonctionnement. Le syndicat a mis en place quatre commissions : finances, ressources humaines, restauration scolaire et travaux, charge à lui de définir les priorités et le calendrier. Le financement sera réparti entre les différentes communes au prorata du nombre d'élèves scolarisés et du nombre d'habitants pour la partie frais de fonctionnement et de celui du nombre d'habitants pour les frais d'investissement. ■

LE NOUVEAU VISAGE DES FINANCES

O. Cambraye, défenseur du sport et de la culture

THIÉRACHE DU CENTRE Olivier Cambraye, 44 ans, maire du petit village de Dorengt, a été récemment nommé vice-président aux finances à la communauté de communes. Interview.

Dans l'imaginaire collectif, la vision que nous avons d'un responsable des finances est souvent simpliste. Plongé dans sa calculatrice et des chiffres plein les yeux, le financier est un personnage froid et cruel, guettant chaque opportunité de récupérer le moindre sous ou de réaliser des économies budgétaires au détriment d'une population criant famine. C'est un tout autre visage que nous découvrons à la table d'un petit café, tordant le coup avec a priori. Le budget représente bien évidemment une partie de sa nouvelle tâche, mais il est déterminé à montrer que les chiffres ne sont qu'un outil dans une mission où l'humain passe avant tout.

D'où êtes-vous originaire ?

Je suis Thiérachien d'origine et je resterais toujours en Thiérache, malgré mon travail qui se trouve à Chauny. Je suis né à Buire, où mes parents vivaient, ma maman est originaire d'Hirson. Nous sommes très attachés à la Thiérache avec ma compagne et mes trois enfants.

En plus de vos fonctions d'élu, quelle est votre profession ?

Je suis comptable de formation, j'ai d'ailleurs travaillé à Vervins en tant qu'expert comptable chez Jacky Moreau, qui était à l'époque trésorier du district Aisne de football. Lors du départ progressif en retraite de la directrice du district Aisne de football, j'ai souhaité

« Développer cette Thiérache que nous aimons me pousse à m'engager »

repréparer sa mission, d'abord à mi-temps, puis à temps complet. Le travail m'intéressait beaucoup et j'étais déjà impliqué personnellement dans le milieu du football. C'est encore le poste que j'occupe actuellement.

En quoi cela consiste ?

Je gère, avec mes collègues, les compétitions, la gestion administrative et financière et les relations avec le département. Mais aussi les problématiques potentielles dans les clubs, ainsi que tous nos arbitres. J'essaye d'être beaucoup sur le terrain pour continuer à prendre le pouls de la « base », toujours rester en contact avec les clubs. C'est tout de même 19 000 licenciés dans le département, c'est un milieu très actif.

Que représente le football pour vous ?

C'est une passion de jeunesse, j'ai joué au club d'Hirson jusqu'à 17 ans et je suis ensuite devenu jeune



Assez confortable dans l'exercice de l'interview, Olivier Cambraye montre qu'il a la tête sur les épaules, et les idées claires sur le développement économique et culturel de la Thiérache.

Les vœux de l'interco.

Ayant lu le matin même notre article sur la cérémonie de vœux de l'intercommunalité, Olivier Cambraye a répondu aux critiques : « **Chacun son point de vue, mais ce n'est pas le ressenti que nous avons eu des gens présents dans la salle, qui ont plutôt apprécié l'intervention des vice-présidents. Cela a permis de montrer que nous sommes une équipe. C'était atypique, c'est vrai, mais la sénatrice, le président du conseil départemental et le sous-préfet ont trouvé ça innovant. C'est vrai que c'était un peu long, mais ça prouve qu'on a des choses à dire, et des projets.** »

arbitre de fédération puis arbitre fédéral en CFA. C'est un sport très fédérateur, qui mélange toutes les couches sociales. J'ai dû arrêter suite à une blessure à la cheville mais je n'ai jamais perdu la passion. C'est une partie de ma vie.

De quand date votre engagement politique ?

Je suis maire de Dorengt depuis 2014 et j'avais fait un mandat auparavant comme adjoint. J'ai toujours été engagé dans le milieu associatif depuis mes 14 ans, on se raccroche par la force des choses à une équipe municipale. Ce n'était pas forcément un objectif, ça s'est fait naturellement au fur et à mesure.

Comment se passe votre fonction de maire ?

J'ai la chance d'avoir un conseil municipal avec une ambiance familiale, tout le monde s'entend bien, il n'y a pas de tensions. Nous avons de bons débats où chacun défend son point de vue sans effusions, c'est très agréable. Tout le monde travaille pour l'intérêt général de la commune et le bien-être des habitants. Nous sommes énormément en contact avec ces derniers.

Ce nouveau mandat est-il la suite logique de votre carrière politique ?

Je n'aime pas trop le terme « carrière », être élu dans des zones rurales c'est plutôt une question d'envie, de convictions. C'est le souci du bien-être de la collectivité

communauté afin d'estimer si les projets présentés sont finançables. Je met à la disposition du conseil communautaire tous les éléments nécessaires pour prendre les meilleures décisions. Il faut maîtriser les budgets afin de ne pas dépasser l'équivalent d'un remboursement de notre dette en 8 ans. Nos finances sont saines, nous avons l'équivalent de 3,5 années d'endettement, ce qui est un point fort pour pouvoir continuer d'investir.

Est-ce que vous aviez des projets spécifiques en prenant cette fonction ?

Dans le contrat de ruralité, il y a un domaine qui m'intéresse particulièrement, le volet activités et équipements sportifs. Par exemple, je suis moteur pour la mise en place de city stades (ndlr. structure sportive extérieure permettant la pratique de plusieurs sports sur un même terrain) dans les villages. J'en parlais même avant d'être vice-président mais c'est un engagement qui me tient à cœur, je pense que les gens doivent faire plus de sport, ça passe aussi par de l'investissement. Si il faut faire 50 kilomètres pour aller faire du sport ou voir un spectacle, ce n'est pas vraiment optimal.

Le sport est un pilier de développement pour vous ?

Oui, mais pas uniquement. La culture est primordiale aussi pour développer un territoire. La Thiérache est un territoire de culture, nous devons en être fiers et le mettre en avant. Si on veut faire venir des gens il faut leur proposer des choses. La fibre est aussi un point primordial pour porter la totalité de ce développement, désormais les gens qui s'installent dans un village ne cherchent plus si il y a une boulangerie, ils vérifient la connexion internet. C'est aussi vrai pour les professionnels, quels qu'ils soient.

Quelles sont vos missions ?
La mission principale est de donner une situation comptable de l'inter-

Propos recueillis par
CLÉMENT RAVEAUX

Le contrat de ruralité et l'intercommunalité

La signature du contrat de ruralité le 30 janvier dernier a débloqué 14 millions d'euros pour financer les projets de développement du Pays de Thiérache. Une partie de ce budget, pas encore clairement définie, va profiter à la communauté de communes de la Thiérache du centre. Les projets de micro-crèche de La Capelle dans un premier temps, puis Boué et Le Nouvion-en-Thiérache dans un second temps, doivent profiter de ce financement.

Sept des églises fortifiées de l'intercommunalité vont être réhabilitées dans le cadre du développement touristique du Pays de Thiérache.

La fibre, budget de 6 millions d'euros, permettra à un certain nombre de nouvelles activités de s'implanter. « Le télétravail est essentiel, lorsque vous êtes sur le territoire, si il faut 2 heures pour télécharger un simple fichier, vous êtes clairement en désavantage par rapport à d'autres localités » explique Olivier Cambraye. Elle permettra aussi de débloquer des situations pour certaines entreprises et aider à leur développement.

UN CENTRE SOCIAL ET DES LOGEMENTS L'ancienne gendarmerie réhabilitée

LA CAPELLE L'ancienne gendarmerie va reprendre vie. Les locaux vont être transformés en logements locatifs et les bureaux en siège social pour Tac-Tic animation. La crèche sera juste en face.

PLUS PRATIQUE Regroupement

● EN UN SEUL LIEU

Parce qu'il était compliqué de faire cohabiter des logements locatifs privés et la micro-crèche, le projet de réhabilitation des anciens locaux de la gendarmerie a radicalement changé. La micro-crèche traverse la rue et va s'installer dans la grande maison occupée par l'école intercommunale de musique. Cette dernière va prendre de la hauteur en s'installant au premier étage. Un vrai jeu de chaises musicales qui, au final, va grandement faciliter la vie des parents et des enfants. Toutes les activités périscolaires et scolaires seront réunies au même endroit.

● TYPE F3

Le principal bâtiment, autrefois dévolu aux logements des gendarmes, sera transformé en six appartements locatifs de type F3 pour un loyer modéré. Rien n'est encore chiffré. Pour Guy Méresse, les travaux ne sont pas conséquents. Le bâtiment, datant des années 60, est encore en bon état. Les locaux n'appartenaient pourtant pas à la municipalité. Ils ont été cédés par le Département en échange d'un terrain pour la nouvelle gendarmerie.



La maire, Guy Méresse, espère entamer les travaux dès cette année.

→ CENTRE-SOCIAL 340 000 euros de travaux

Le centre-social, Tac-Tic animation, déménagera d'ici 2018. Actuellement rue de la gare dans une maison appartenant à un particulier, le centre-social va s'installer dans les locaux administratifs de l'ancienne gendarmerie. La réhabilitation sera pour le coup plus onéreuse. Un architecte a été mandaté et une pré-étude lancée. 340 000 euros seront nécessaires pour offrir des locaux presque neufs à Tac-Tic. Un soulagement pour les responsables qui souhaitent depuis des années un nouveau siège. Les travaux seront réalisés intégralement par la municipalité. Et c'est bien cet aspect qui fâche le maire. D'intérêt intercommunal, Guy Méresse

ne comprend pas pourquoi la Thiérache du centre ne prend pas en charge les frais de cette réhabilitation. « Bien évidemment on aura des aides de la CAF et d'autres organismes mais les subventions sont des denrées rares aujourd'hui. Et puis, c'est encore La Capelle qui en supporte la responsabilité financière. » La ville bénéficiera d'un reliquat du Fonds de concours qui avait été attribué pour la grande halle, soit 90 000 euros. Par contre, le fonctionnement du centre social est financé par la Thiérache du centre. C'est le même principe à Vervins qui accueille le second siège du centre-social.

← MICRO-CRÈCHE 10 places

Les travaux de la micro-crèche, estimés à 340 000 euros, se feront en deux parties. Il faudra déjà déménager l'école intercommunale de musique au premier étage dès cet été afin d'envisager une rentrée sereine en septembre. Une seule pièce au rez-de-chaussée sera dévolue à l'école de musique pour respecter les personnes à mobilité réduite. D'ailleurs l'accès sera différencié. Les élèves entreront sur le côté.

dortoirs viendront compléter un espace restauration. Les bambins pourront profiter également d'un jardinet. Les parents auront un espace minute pour se stationner. 10 places instantanées vont être créées pour un impact évalué auprès de 50 familles. Côté emploi, un ou deux équivalents temps plein seront créés. Une mutualisation est prévue avec certains postes à Vervins. Au final, il y aura trois équivalents temps plein. Si tout va bien, la micro-crèche ouvrira ses portes en mars 2018. Suivra ensuite le projet du Nouvion-en-Thiérache.

POUR 50 FAMILLES

La deuxième partie commencera dès la rentrée. 120 m² seront aménagés au rez-de-chaussée. Une salle de vie et deux

Thiérache du centre : un pot commun mal équilibré

SUBVENTIONS

C'est le principe du pacte financier voté il y a maintenant cinq ans. Mettre en commun les richesses de tous pour financer des projets d'envergure. Sauf que dans l'histoire, les chefs lieux de canton comme La Capelle et Vervins se sentent un peu floués. Les sujets de crispations notamment pour La Capelle sont nombreux. Il y a déjà eu l'histoire du poste EDF où désormais la taxe est perçue par l'intercommunalité. La structure n'a pas été considérée comme nuisible contrairement aux éoliennes. « C'est un jugement de valeur », confirme

le directeur de la Thiérache du centre, Sébastien Carton. En terme de fiscalité éolienne, 30 % des indemnités sont reversées aux communes impactées. 21 % pour la commune d'implantation et 9 % pour les communes limitrophes. Autre sujet, les zones sportives comme les vestiaires récemment rénovés au stade de La Capelle. Ce type de structure relève du CDDL (Contrat de Département de Développement Local) et non du fonds de concours intercommunal. D'ailleurs ce dernier va exclusivement être consacré à l'installation de la fibre optique. Les communes ne paieront que 16 % du coût total.



Le poste EDF situé à la sortie de La Capelle en direction d'Hirson n'occasionne pas les mêmes nuisances qu'une éolienne pour la Thiérache du centre.

Fermeture définitive de l'Ifep

LAON L'organisme de formation a fermé. Il était placé en liquidation judiciaire depuis novembre.

C'était malheureusement prévisible. L'institut de formation et d'éducation permanente (Ifep) Léo-La-grange a fermé définitivement ses portes, mi-janvier.

L'organisme connaissait des difficultés financières depuis 2016, il avait été placé en cessation de paiement. En liquidation judiciaire depuis le 8 novembre dernier, la fermeture de l'institut était imminente.

Chaque année, l'Ifep accueillait des dizaines de personnes qui travaillaient durant huit mois sur un projet professionnel

« La fermeture n'était pas une surprise, confirme Dominique Reinold, la directrice de la maison de l'emploi et de la formation (MEF) de Laon. Depuis quelque temps, l'Ifep ne prenait plus de nouveaux stagiaires parce qu'il savait qu'il ne serait plus en mesure d'assurer les prochaines formations. » Né il y a trente ans, l'institut possédait plusieurs agences en Picardie, à Amiens, Albert,



L'Ifep de Laon se situait au 32, boulevard Brossolette.

Roye, Saint-Quentin, Tergnier, Laon.

Chaque année, l'Ifep laonnais accueillait des dizaines de personnes qui travaillaient durant huit mois sur un projet professionnel, via le dispositif « PAL », pour « Programme d'action locale ». Il permet aux personnes les plus fragilisées et éloignées de l'emploi de construire une

première étape d'un parcours vers l'emploi ou la qualification.

À Laon, l'organisme avait fini de former ses stagiaires avant de fermer. À Tergnier en revanche, une dizaine de personnes a dû être répartie sur d'autres organismes de formation. Les treize salariés picards de l'Ifep ont, quant à eux, été licenciés. ■

PÉNÉLOPE MILAN

HARO SUR LES ARRÊTS

La chasse aux arrêts maladie abusifs s'intensifie pendant deux semaines dans la région.

Gare aux abus, l'Assurance Maladie passe à l'offensive. Depuis le 6 février et pour 15 jours, les neuf Caisses primaires CPAM des Hauts-de-France ont lancé « une campagne coordonnée de contrôles renforcés des arrêts de travail ». Concrètement, l'Assurance maladie « va prioriser ses moyens sur cette opération », pour envoyer plus que d'habitude ses agents enquêteurs assermentés au domicile des assurés. « Non pour cibler les pathologies graves », rassure le docteur Claude Gady-Chernier, directrice régionale du service médical de l'Assurance maladie, mais pour se concentrer sur les incartades, comme les arrêts non transmis sous 48 heures, l'absence dans les horaires obligatoires ou le cumul de l'arrêt avec un autre travail. Pour l'Assurance maladie, cette opération choisie au mois de février (à cheval sur les congés scolaires d'hiver...) est presque une première au niveau des Hauts-de-France, les caisses ayant plutôt l'habitude jusqu'ici de jouer en solo. L'objectif est donc de marquer le coup, car « les dépenses de santé liées aux prescriptions augmentent ».

UNE BAISSÉ DANS LA SOMME ENTRE 2010 ET 2015

En Picardie, les indemnités ont représenté en 2016 plus de 9 millions de journées, pour 327 M€ remboursés. Les départements picards ne figurent pas parmi les plus mauvais élèves de la grande région. Fait unique, la Somme a même réussi à enregistrer une baisse des indemnités et des journées d'arrêt sur 5 ans entre 2010 et 2015. Une tendance qu'à la CPAM samaritaine on s'explique mal. Départs de médecins fortement prescripteurs ? Glissement d'arrêts vers des retraites ou des invalidités ? Actions de sensibilisation ?

Toujours est-il que le répit ne fut pas une rémission. Les comptes de la Somme ont fini par reprendre la fièvre en 2016 : +4,9 % pour les arrêts de moins de trois mois et +9,1 % pour

À SAVOIR

- **48 heures** : le délai maxi d'envoi de l'arrêt à l'employeur et à la caisse, sous peine de suppression totale ou partielle en cas de récidive.
- **Sortie** : si l'assuré est autorisé à sortir, il doit être présent à son domicile de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures (sauf soins médicaux), y compris les week-ends et jours fériés.
- **Contrôle** : l'assuré peut être visité par un contrôleur du lundi au dimanche inclus ; il peut être convoqué par un médecin-conseil que l'arrêt soit court ou long.
- **Sanction** : les indemnités journalières (IJ) peuvent être réduites, si l'arrêt n'est plus justifié, si l'assuré exerce une activité non autorisée, s'il ne respecte pas les heures de sortie, s'il quitte son département sans accord préalable.
- **Carence** : les IJ sont accordées à partir du 4^e jour suivant l'incapacité de travail constatée.
- **Reprise** : une visite de pré-reprise est possible en cas d'arrêt supérieur à trois mois.

ceux de plus de trois mois. Globalement, dans les Hauts-de-France, les montants remboursés ont augmenté sur un an de 3 % l'an dernier. Mais moins qu'en moyenne nationale (+4,1 %). « On voit là une inflexion liée à nos efforts sur les contrôles et l'accompagnement depuis un an et demi », analyse le docteur Claude Gady-Chernier, sachant que l'Assurance maladie en Hauts-de-France réalise 220 000 contrôles par an. Et surveille de près une cinquantaine de médecins jugés sur-prescripteurs sur plus de 9 000 généralistes et spécialistes. De quoi relativiser l'importance des abus ? « Nous avons dressé 1 718 avertissements en 2016 (de janvier à septembre), sur 550 000 assurés », chiffre Mathilde Roy, directrice-adjointe de la CPAM de la Somme. « Les abus restent donc à la marge ». Mais toujours trop quand même pour justifier l'opération, dont l'opportunité fera sans doute débat chez les traitants.

14

Le nombre de jours annuel moyen d'absence par assuré de l'Assurance maladie, dans les Hauts-de-France



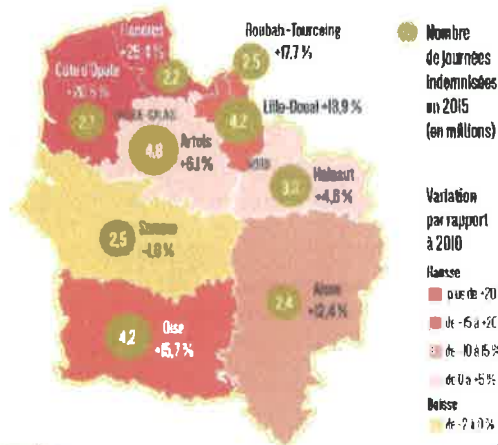
Dans les Hauts-de-France, les montants remboursés ont augmenté l'an dernier (+3 %). Mais moins qu'en moyenne nationale (+4,1 %). (Photo d'illustration)

À Guise dans l'Aisne, le docteur Philippe Trehou, affilié à la Fédération des médecins de France (FMF), lui le prédit : « Comme d'habitude, ça ne débouche sur rien. L'exemple des gens qui veulent une semaine d'arrêt pour faire les vendanges, ça n'existe plus. Ce que l'on voit ici en ruralité, ce sont des patients de petites boîtes avec des douleurs lombaires et des tendinites, en souffrance psychique. On leur en demande toujours plus. Ils se taisent sous la menace de fermeture ».

Pour lui, les arrêts relèvent « d'une question de société plus vaste, autour de la prévention, et pour laquelle nous ne sommes pas payés ».

GABRIEL HUYILLON

NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES EN 2015 PAR RAPPORT À 2010



VILLERS-COTTERÉTS - INTERVIEW DU MAIRE FRONT NATIONAL

Franck Briffaut : «Ce que je réalise, ça générera



Franck Briffaut déclare : «Anticiper, c'est mon truc. Je réfléchis au visage de Villers-Cotterêts en 2050. J'ai une vision globale.»

Après avoir tenté, en vain de présider la nouvelle communauté de communes de Retz-en-Valois, le maire de Villers-Cotterêts a toutefois hérité de la 6ème vice-présidence au développement économique, comme celle qu'il occupait au sein de l'ancienne communauté de communes de Villers-Cotterêts-Retz-en-Valois". Elu maire de Villers-Cotterêts en 2014, l'actuel secrétaire départemental du Front national, qui ne briguera pas le siège de député aux prochaines législatives, préfère se consacrer à sa commune et à sa fonction de conseiller départemental du canton, qu'il occupe depuis 2015.

En ce début d'année, il évoque les dossiers en cours, prévenant que, «contrairement à mes prédécesseurs que je ne critique pas, j'ai une vision d'ensemble et je pense au visage de Villers-Cotterêts en 2050».

Réfection du château François Ier. Franck Briffaut n'a pas apprécié le «coup politique» de Jacques Krabal : «Il s'est targué d'avoir lancé un appel à projets. C'est déjà fait depuis deux ans. Il s'est rendu sans moi au ministère des Finances, annonçant à l'issue de l'entretien que le ministre s'engageait auprès de France Domaines. Ce genre d'initiatives peut compromettre un projet.» En fin d'année 2016, le député Jacques Krabal s'est entretenu avec le secrétaire d'Etat au budget, emmenant avec lui Norbert Poirier, oppo-

sant divers droite à Villers-Cotterêts et 1er vice-président de la communauté de communes en charge des finances), 120 millions d'euros sont nécessaires pour réhabiliter le château qui tombe en ruines et dont la surface avoisine les 23 000m². L'Etat est propriétaire des lieux, mais la ville de Villers-Cotterêts en détient 8%. «France Domaines mène la barque, mais le dossier est à ficeler par le comité de pilotage dont je fais partie, précise Franck Briffaut. La commune de Villers-Cotterêts est le principal partenaire.»

Boulevard urbain. «Cette nouvelle route permettra d'exclure toute une partie du trafic de transit passant par le centre-ville», se satisfait Franck Briffaut. Le rond-point en lien avec l'échangeur de Lagny-sur-Automne est achevé. Situé sur la D231, en direction de Lagny-sur-Automne, il est l'un des éléments du futur contournement du centre-ville de Villers-Cotterêts. «Le Carrefour Market et la station Total ont souffert de cette réalisation, car la route a été coupée, mais c'est derrière nous.» Deux tronçons vont s'accrocher à ce giratoire, qui seront mis en service en 2018, reliant le rond-point du collège Max-Dussuchal (en lien avec l'échangeur de la route de Viviers) à celui du lycée européen. «On a fait modifier le tracé, afin qu'il ne passe pas entre le lycée européen et son gymnase», rappelle Franck Brif-

faut. C'est en 2020, avec la mise en service du dernier tronçon, entre le lycée européen et la zone industrielle, que le boulevard urbain permettra au centre-ville de ne plus voir passer les camions. «Mais ça ne règle le problème du quartier de Pisseleux, constate le maire. On revient sur le nœud. Ça désengorge mais ça ne désenclave pas. C., a repris le projet en route, nous ne pouvions pas tout modifier. J'estime d'ailleurs qu'une partie de ce boulevard fait doublon avec la Rn2 et n'apporte pas grand-chose. D'autant qu'il divise des terres agricoles.» Pour en diminuer le coût, la vitesse maximale autorisée sera de 70km/h.

Le maire se félicite toutefois que la communauté de communes entre dans le financement. «L'ancien maire Jean-Claude Pruski, pourtant président de la structure intercommunale, n'avait pas travaillé en ce sens, constate Franck Briffaut. Alors que ça impacte l'économie locale, compétence des communautés de communes. Je remercie le nouvel exécutif de l'intercommunalité d'avoir rattrapé le coup. Le boulevard urbain n'est ni FN, ni de droite, ni de gauche.»

Financé à 80% par le département, le coût du projet s'élève à 9,2 millions d'euros. Les 20% restants sont à la charge de Villers-Cotterêts et de la communauté de communes, qui apporte 150 000 €. La ville déboursera également 612 000 € pour les travaux

d'éclairage et d'aménagement de trottoirs. «En tout, ça coûte à Villers-Cotterêts la somme de 2,35 millions d'euros.»

«C'est la dernière opération de ce genre financée par le département, selon Franck Briffaut, également conseiller départemental. On a perdu vingt ans dans ce dossier, lancé du temps de Charles Baur. Pour l'instant, il y a 400m de voirie qui ne servent à rien. J'ai demandé la raison à Yves Daudigny, l'ancien président. Il m'a avoué que c'est parce que personne, à Villers-Cotterêts, ne l'avait relancé.»

Opérations à tiroir. Le département suit de près ces travaux de boulevard urbain, puisque la caserne des pompiers, actuellement en centre-ville, pourrait ainsi déménager tout près de la Rn2, bénéficiant de nouvelles infrastructures routières qui lui serviraient de base de départ pour les interventions. «A la mairie de Villers-Cotterêts, on est prêt à cette éventualité, précise Franck Briffaut. On gèle les terrains, pour réagir au plus vite. Anticiper, c'est mon truc.» Au cas où le centre de secours déménage, la ville aimerait reprendre les locaux du Service départemental d'incendie et de secours, pour y loger des associations locales. «On est en crise, alors plutôt que de construire...», estime le maire.

L'opposition a d'ailleurs reproché à Franck Briffaut, lors du dernier conseil municipal, de réduire les investissements de 6

millions d'euros en une année (de 8,8M€ en 2016 à 2,6M€ en 2017). «Je ne tiens pas à reproduire les erreurs commises par mes prédécesseurs, qui ont fait construire une médiathèque qui n'est plus adaptée, ou une cantine à l'école Moustier. J'avais voté pour cette cantine, c'est vrai. Mais que retient-on du mandat de Jean-Claude Pruski ? Cette cantine Donatello, c'est tout. L'ancienne équipe l'a inscrite en budget d'investissement. Mais le coût de fonctionnement, il est pour nous.»

Franck Briffaut dit disposer d'une marge de manœuvre de 4 à 5 millions d'euros : «On est prudent, ce n'est pas un défaut. Quand on est arrivé, il n'y avait rien en cours. Il me reproche ce qu'il a fait : thésauriser. Sauf que moi, je le fais pour avoir une réserve financière qui me permet de réagir vite, afin de prendre la main sur des terrains qui nous permettront de mener à bien la requalification urbaine de Villers-Cotterêts, à laquelle sont étroitement liées les problématiques de l'habitat. On a simplement redéployé, pour se donner de la marge. Il n'y avait pas de vision globale. C'est moins cliquant qu'une médiathèque, c'est vrai, mais c'est essentiel pour l'avenir. Alors, peut-être qu'eux seront contents si je construis une deuxième médiathèque. Mais je ne sais pas faire. Ce que je fais génère des recettes et pas des coûts de fonctionnement.»

(suite page de droite)

des recettes, pas des coûts de fonctionnement»



Ci-dessus, la place du Docteur Mouffier, en centre-ville, que le maire entend revitaliser : réhabilitation et rénovation, montée en gamme des logements...

(Suite de page de gauche)

Développement démographique sans extension de la ville. Dans l'Aisne, la ville de Villers-Cotterêts est l'une des rares à gagner de la population au détriment des communes rurales qui l'entourent. Selon le programme local de l'habitat (PLH), il faut optimiser l'existant. «La ville n'a plus intérêt à s'étendre, estime Franck Briffaut. Le nouveau tronçon routier pourrait élargir des perspectives, mais ce serait une erreur. Dans cette zone, il y a les terres agricoles. Or, l'agriculture est une activité économique à part entière. Et puis on aboutirait à un centre-ville excentré, voire en périphérie, si on construit de nouvelles zones d'habitat.»

En centre-ville, en lien avec les bailleurs, le maire vise trois projets de nouveaux logements, sur la friche Gandon, sur la friche Lecarreux (ancien fleuriste), et dans la rue Hauterive qu'il est prévu d'inclure plus nettement au centre-ville, matérialisé par la place du Docteur-Mouffier. «C'est une question de vie ou de mort pour nos commerces du centre-ville, estime Franck Briffaut. On est allé trop loin avec les zones périphériques, même à Villers-Cotterêts, alors qu'on avait déjà souffert de la création des zones de Soissons. En centre-ville, il y a des problèmes de stationnement. Cela constitue

une concurrence déloyale. Et pour faire revenir la clientèle au centre-ville, les animations ne suffisent pas.» Le maire a en tête un autre projet immobilier, au garage Bertrand, qui apportera bât et stationnement, avec trente places au bout du marché couvert. Pour ces nouveaux logements, soit neufs, soit en réhabilitation, le maire aimerait «qu'on monte en gamme» : «Sans attribuer au logement social un sens péjoratif, il faut une population disposant d'un pouvoir d'achat susceptible d'apporter au commerce de centre-ville. De même, quand de potentiels repreneurs découvrent le centre-ville, ils se disent "c'est pas glamour". Mais là encore, le logement n'est qu'un élément.»

Relance du centre-ville. Les taux d'imposition sont maintenus, avec l'ambition de les baisser en 2018 : «Une fiscalité trop forte dissuade les gens de s'installer dans une ville.» Toujours dans l'optique de faire revenir de la population en centre-ville, la commune procède à l'enfouissement de réseaux rue Alexandre-Dumas, dans la continuité de l'avenue de la Ferté-Milon.

A Villers-Cotterêts, 40% des réseaux sont enfouis. Des travaux sont prévus cette année route de Compiègne, rue du Grand Montoir et rue Paul-Doumer. «On anticipe aussi la fibre optique», explique le maire qui

fait partie du comité de pilotage en tant qu'élu au département.

En 2017, l'extension de la rue du Grand Bosquet est programmée : «Actuellement, cette rue se termine en impasse, avec un collège privé et une maison de retraite au bout. L'ouverture de cette rue va permettre de désengorger ce secteur. Le Service départemental d'incendie et de secours va permettre à la ville d'étendre son emprise sur la voie longeant la caserne. Il y aura un feu tricolore pour ne pas gêner les interventions des pompiers.»

Pour répondre aux nouvelles normes, la ville va sécuriser l'entrée de ses écoles et améliorer l'accessibilité aux gymnases.

Autre souci : les toitures des bâtiments communaux qui prennent l'eau. «Ils ont tous été construits en même temps, regrette l'élu. Si mes prédécesseurs avaient décalé dans le temps ces réalisations, on n'aurait pas à tout réparer en même temps.»

Quartier de la gare. Il constitue pour le maire un secteur essentiel du développement urbain, dont la connexion avec le centre-ville est essentielle : «Au départ, les quartiers de gare sont de compétence intercommunautaire. On ne repart pas de zéro, mais il a fallu revoir les études. Nous avons acquis des terrains, d'autres sont à

acquérir. J'imagine un écoquartier, dont les maisons rappelleront la filière bois, en hommage à la scierie de Michèle Turlure, décédée en 2016 à plus de 80 ans. Qu'on le veuille ou non, une ville est enracinée dans son passé.» Les silos, Franck Briffaut les voit par terre : «Le propriétaire aussi, mais il lui faut les moyens financiers. Il faut que ça ait lieu le plus vite possible.» La ville entend récupérer des terrains appartenant à Sncf infrastructures, afin d'y implanter logements, entreprises tertiaires et commerces. Un pôle multi-activités, en quelque sorte, «qui revaloriserait le transport ferroviaire» : «Il y a déjà un laboratoire d'analyses, un cabinet dentaire, alors j'envisage la création d'une maison pluridisciplinaire de santé dans ce quartier.»

Vidéo-projection. «A Villers-Cotterêts, le taux de résolution est bas. Ses caméras dissuasives, dont le coût a baissé, permettront d'identifier des auteurs de méfait, même si ça ne résout pas tout.» Le maire envisage une utilisation différente de la trentaine de caméras, mobiles ou fixes, qu'il compte faire installer, à des endroits stratégiques, recommandés par la gendarmerie. «Nous surveillons de très près l'évolution de la législation dans le domaine de la verbalisation par caméra. L'insécurité est aussi routière.

Sous contrôle du procureur, il sera possible de récupérer les images stockées et de verbaliser des contrevenants. Certains usagers de la route exagèrent.»

Transfert de compétences. «C'est une arnaque. La décentralisation n'entraîne pas de baisse des coûts. Au contraire, elle crée des besoins, donc des dépenses supplémentaires. Fillon propose de supprimer 500 000 fonctionnaires. C'est l'Etat qui se défait, et ensuite, qui râle contre les communes qui réclament des moyens supplémentaires. La communauté de communes va récupérer l'eau. J'aurais aimé aller au bout des études de bassin versant. Il nous reste l'eau, mais elle sera transférée en 2020. A la fin c'est toujours le maire qu'on engueule.»

Conclusion. Le maire prône une vision globale : «C'est peut-être dû à mon expérience au conseil régional, pendant dix-huit ans. J'ai appris à regarder ce qui se passe partout ailleurs. Tout est lié dans ce que je propose. Il y a une stratégie. C'est le milieu d'où je viens (ndlr : il est ancien militaire). Ça permet d'avoir une tactique.»

Propos recueillis par G. G.

«En centre-ville, les commerces sont victimes de concurrence déloyale des zones, en raison du stationnement difficile. Nous allons créer des parkings.»

(photo tirée de Villers-Cotterets-overblog.com)



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE SOISSONS

Les 600 000 € d'économie sur le personnel de la ville inquiètent l'opposition

A l'ordre du dernier conseil municipal de Soissons vendredi 27 janvier : le débat sur l'orientation budgétaire 2017. Le maire, Alain Crémont, et son équipe municipale ont donc présenté leurs projets de financement et d'investissement pour l'année à venir (lire l'Axonais du jeudi 2 février). Un débat dans lequel Franck Delattre, porte-parole de l'opposition de gauche, souhaite affirmer ses contradictions, lui qui dit être «monté au créneau à plusieurs reprises sur certaines orientations budgétaires».

En premier lieu, Franck Delattre s'étonne et s'émue de l'économie de fonctionnement de 600 000 € sur le personnel de la ville. «Le maire la justifie en effet par le non remplacement systématique des salariés qui partent à la retraite, ou dans une moindre mesure par des remplacements plus tardifs, explique le porte-parole de l'opposition. Mais si des postes restent vacants pour être remis plus tard, c'est bien qu'ils sont utiles. Alors comment va se passer le travail au quotidien du personnel restant ?» demande-t-il. Il ajoute dans la foulée : «La municipalité dit qu'elle veut travailler sur l'absentéisme. J'interpelle à nouveau le maire car s'il y a de l'absentéisme, cela signifie qu'il y a de la souffrance au travail à laquelle on ajoute des postes non remplacés.» Franck Delattre agit en effet le chiffon rouge afin de mettre en garde la municipalité : «Il faut faire attention à ne pas avoir un personnel en souffrance à la mairie. Les économies ne doivent pas se faire sur la santé du salarié et la qualité du travail, dans un contexte que l'on sent ici déjà tendu.» Sur ce point, Alain Cré-



Franck Delattre, porte-parole de l'opposition de gauche à Soissons, monte au créneau dans le débat d'orientation budgétaire et voit une situation tendue pour les salariés de la ville.

mont a fait part de sa volonté de mettre en place une commission sur les risques psychosociaux du personnel : «Ce sera trop long, pense Franck Delattre, ces problèmes doivent être résolus dans le court terme.»

Préemption des commerces.

Autre mise en garde de l'opposition sur l'orientation budgétaire de la majorité : la préemption des commerces du centre-ville. «Nous avons une grande appréhension à propos des préemptions sur les commerces, cela paraît financièrement dangereux, continue le porte-parole. Le maire dit qu'il ne veut pas voir n'importe quel commerce arriver et je peux le comprendre. Mais dans ce cas, nous demandons un bilan financier car combien d'argent de ces stocks de fonds de commerce est et sera immobilisé ? Il faudra même faire un point régulier sur cette évolution

pour savoir si la ville peut vendre tous ces fonds de commerce acquis. Le maire dit qu'il trouvera des bons projets, mais pour l'instant ce n'est pas la tendance que nous ressentons, et ce n'est pas son rôle de venir perturber le marché des fonds de commerce.»

Vidéoprotection. Au cours du débat d'orientation budgétaire, la municipalité a également présenté la mise en place d'un de ses projets phares : la vidéoprotection. Là-aussi, l'opposition s'interroge sur son coût : «Nous demandons le coût précis de l'installation, de l'aménagement du local, de l'entretien et du personnel mais nous n'avons toujours pas de réponse. La vidéoprotection va être installée cette année et il n'y a pas moyen d'avoir un chiffre, il est noyé dans le reste des comptes. Nous remonterons au créneau sur ce sujet car nous voulons savoir à combien re-

viendra ce projet.»

Golf. Le questionnement de la gauche sur les coûts continue à propos du golf de Saint-Crépin, un projet que Franck Delattre ne partage pas et pour lequel il dit être «toujours très sceptique, la population a-t-elle besoin d'un golf ? Le maire a fait savoir qu'il est toujours à l'étude, mais encore une fois quel en sera le coût ? A combien reviendront l'entretien et la consommation d'eau ? Et les subventions seront-elles toujours les mêmes ?»

Associations culturelles. La culture et plus précisément les subventions accordées aux associations culturelles, font partie des sujets pour lesquels l'opposition a marqué son désaccord lors des débats : «Le département ne subventionne plus les déplacements des associations qui doivent assister à d'autres organisations culturelles et la

région ne veut pas le suppléer, rappelle Franck Delattre. Alain Crémont a précisé que les subventions municipales seront maintenues mais qu'elles ne seront pas augmentées. C'est une décision que je regrette fortement pour ces associations et la continuité de leur fonctionnement.»

Berges de l'Aisne. Le porte-parole de l'opposition actuelle se fait aussi mémoire de l'ancienne majorité de Patrick Day à propos de l'aménagement des berges de l'Aisne : «Les constructions et les aménagements sur les berges de l'Aisne de 2014 à 2017 sont les réalisations des projets de l'ancienne équipe municipale, continue Franck Delattre. La municipalité indique dans son budget qu'elle redémarre des études cette année, mais cela représente finalement un trou d'air de 3 ans dans l'aménagement des berges. Nous ne savons pas grand chose sur ces études si ce n'est que c'est pour la continuité du Mail, et dans tous les cas le projet ne pourra pas sortir sur les années à venir.»

Enfin, d'une manière générale, Franck Delattre émet une réserve sur la formule employée par la majorité à propos des charges de fonctionnement. Elle note «une stabilisation de l'augmentation à 1 % par an». L'opposition conclut : «Une stabilisation d'une augmentation à 1 %, cela représente pour les 3 ans à venir une augmentation d'environ 443 000 €, ce n'est tout de même pas anodin pour une stabilisation.»

Benoît MALEPLATE

LES SEPTVALLONS

La nouvelle commune des Septvallons vote en faveur du controversé projet éolien de Perles

Lundi 6 février, les élus de la commune nouvelle des Septvallons se réunissaient pour un conseil municipal, dont le principal sujet était la délibération sur le projet éolien qui devrait voir le jour entre les villages de Perles et Vauxcéré. Plus précisément, il s'agissait de voter une convention d'occupation d'une route communale par le promoteur éolien, Global Ecopower.

Le maire des Septvallons, Alain Colpart, a bien précisé aux conseillers communaux que cette délibération ne concerne que le l'entretien de la route par Global Ecopower, et pas le projet éolien lui-même. Mais certains anciens maires délégués des anciennes communes ont tenu à donner leur avis sur le projet vieux de plusieurs années (voir encadré). «Je préfère marquer une position de principe. Pour ma part, cette convention n'est pas signable en l'état, déclare Bruno Pequin, maire délégué de Révillon. Nous devrions prendre le temps de la réflexion, et être solidaire de la commune Vauxcéré, qui a été attaqué pour s'être opposée au projet.» Yves Menu, maire délégué de Vauxcéré, se montre même plus vindicatif : «Si la convention ne concerne que la voie communale, il y a risque de non conformité par rapport au permis délivré. Mon village et celui de Perles seront aux premières loges face à ces éoliennes, avec les nuisances que ça apportera : bruits, vibrations, problème de captage des télé-



Le maire des Septvallons et la maire déléguée de Villers-en-Prayères Blandine Grundeler.

sions, et une baisse de la valeur des logements. C'est clairement une atteinte aux sites des villages. Cela va également à contre courant du dossier UNESCO visant à classer les sites du Chemin des Dames, car les éoliennes seront visible depuis Cerny-en-Laonnois. Je demande à ce que cette convention ne soit pas signée avant la décision du conseil d'Etat.» Le maire délégué demande également à ce que la décision soit votée par bulletin secret. Une certaine tension apparaît, et les partisans de l'éolien ripostent : «La commune de Perles a soutenu ce projet éolien sans pressions extérieures, insiste le maire délégué de Perles, Christophe Girardin.

Il faut arrêter avec les inexactitudes des opposants au projet. Les éoliennes n'ont pas d'impact pour l'UNESCO. Au final, les conseillers municipaux acceptent le vote à bulletin secret, y compris les partisans au projet éolien. La convention est finalement votée à 25 voix contre 15. Un conseiller municipal résume la réticence aux éoliennes de certains de ses collègues : «Les éoliennes, c'est comme Beaubourg ou la Pyramide du Louvre. Il y a 40 ans, tout le monde trouvait ça moche, et maintenant personne ne veut s'en passer.»

Kévin LOURENÇO

Autres délibérations

ECLAIRAGE PUBLIC

Les Septvallons ont préparé un dossier pour l'installation de quatre points lumineux (deux points pour Merval et deux autres pour Perles) ainsi qu'une extension du réseau pour Longueval. Si le dossier arrive à terme, c'est l'USEDA qui se chargera des installations.

CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LA MAIRIE

La mairie des Septvallons se situe au village de Longueval, dans des locaux modernes. Mais l'adresse officielle est encore fixée au bâtiment de l'ancienne mairie, située juste en face. «Nous aurions du mettre ça au point lors de la création des Septvallons l'année dernière, confie Carlos Lucas, maire délégué de Longueval-Barbonval. Désormais, l'adresse officielle de la mairie sera au 8 rue du Chemin des Dames, et non plus au 19.»

MILLE EUROS EN AIDE À LAUCOURT

Les Septvallons vont donner une enveloppe de 1000 euros en solidarité à la commune de Laucourt (Somme). Ce village est condamné à une amende de 300 000 euros car tenue en partie responsable de la mort d'un résident du village. En 2009, il se chargeait bénévolement de l'élagage des arbres

de la commune quand la nacelle dans laquelle il était installé a cédé, le tuant sur le coup. C'est une jeune habitante du village qui a lancé l'appel au don, pour éviter que le village ne souffre trop de cette très lourde amende, d'autant plus qu'elle risque de s'alourdir : un deuxième bénévole a été grièvement blessé dans l'accident, et est depuis handicapé.

RESTAURATIONS DES ÉGLISES

La commune nouvelle dispose d'une dizaine d'églises sur son territoire, et les maires délégués projettent des restaurations pour les édifices concernant leurs anciennes communes respectives. Le massif occidental de l'église de Blesmes sera rénovée pour 50 000 euros. Les églises de Longueval et Barbonval seront restaurées pour 140 000 et 50 000 euros. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) devrait financer à 40% ces travaux. Une demande de devis sera également pour la restauration de la toiture et du clocher de l'église de Villers-en-Prayères.

K. L.

Les éoliennes de Perles, un projet vieux de plus de 12 ans

La décision de la commune des Septvallons de voter l'occupation de la route communale N°4 avec le promoteur éolien Global Ecopower n'est que le dernier épisode en date d'un projet qui fait débat depuis plus d'une décennie. Tout commence au début des années 2000, lorsque le promoteur éolien Maia Eolls et sa filiale MSE le Haut des Eplinettes (aujourd'hui rachetée par Global Ecopower) signent des baux avec des propriétaires de terres agricoles sur la commune de Perles, pour l'implantation d'une centrale éolienne de 6 machines de plus de 120 m de haut sur le plateau agricole situé entre les communes de Perles et de Vauxcéré, «à moins de 750 m des premières habitations» selon Régine le Courtois-Nivart, présidente de l'Association pour la promotion et la préservation des paysages et de l'environnement du Soissonnais (A3PES). L'association bataille contre les nombreux projets éoliens dans l'arrondissement du Soissonnais. «Les services de l'Etat avait donné un avis défavorable lors de la première demande de permis de construire en 2004. La Direction Régionale de l'Environnement expliquait que le projet était de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des sites, au paysage et à la conservation des perspectives monumentales sur les villages de Vauxcéré, Blanzly-les-Fismes et Mont-Notre-Dame.

Le Préfet de l'Aisne accorde cependant le permis de construire en 2005, assorti de prescriptions de sécurité de-



Le projet de Perles comporterait six éoliennes de 120 mètres de hauteur sur le plateau agricole entre Aisne et Vesle.

mandant entre autre l'éloignement de 2 machines d'une distance de 125 m du chemin rural moyen entre les 2 communes de Perles et de Vauxcéré. Aussitôt, Vauxcéré dépose un recours contre ce permis de construire. Suite à ce recours, le permis de construire est annulé par le Tribunal Administratif d'Amiens en 2007, annulation confirmée par la Cour Administrative d'Appel de Douai en 2009. La société MSE le Haut des Eplinettes se pourvoit en cassation auprès du Conseil d'Etat pour faire annuler ces jugements. Le Conseil d'Etat lui donne alors raison, en annulant les jugements précédents par un revirement de jurisprudence considérant que la commune

de Vauxcéré n'avait pas intérêt à agir. Suite à ce jugement, le permis de construire devient définitif en mai 2012. En septembre 2013, l'A3PES dépose un recours contre ce permis de construire. Il est rejeté par le tribunal administratif d'Amiens en novembre 2015. Début janvier 2017, l'association forme un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat. C'est en attente de la réponse du conseil d'Etat que les élus des Septvallons opposés aux éoliennes ont demandé à ne pas signer la convention du 6 février. Mais pour le maire Alain Colpart, la signature de cette convention ne changera rien à l'évolution du projet.

«L'évolution des éoliennes de Perles ne

dépend plus de notre commune, qu'on s'y oppose ou non. L'A3PES est trop sûre d'elle. Ce n'est pas à nous qu'elle doit s'adresser, mais au préfet.» Cette guéguerre entre anti et pro-éoliens fatigue le premier magistrat de la commune nouvelle : «On s'écharpe pour pas grand chose, mais je reste conscient des problèmes, ce projet est mal mené depuis le début. Toutefois, je ne comprends pas : on veut des énergies renouvelables, mais pas près de chez soit ! C'est comme les routes, les voies ferrées où les aéroports, tout le monde en veut, mais chez les voisins !»

K. L.

PICARDIE DES CHÂTEAUX

La Picardie des Châteaux avance malgré le recours au tribunal administratif

La communauté de communes de la Picardie des châteaux essaie d'avancer malgré l'échéance devant le tribunal administratif. Pour rappel, le vote du bureau de la nouvelle communauté de communes, fruit du regroupement entre le Val de l'Ailette et les Vallons d'Anizy, fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens. La décision sera connue le 7 mars et en fonction de cela, il faudra revoter ou pas pour les présidents et vice-présidents. En attendant, il faut bien avancer et commencer à prendre des décisions. La réunion du conseil communautaire du lundi 6 février s'est déroulée chez le président Francis Kock à Brancourt-en-Laonnois et portait sur des délibérations techniques. Qui pour représenter la collectivité dans des instances telles que le Sirtom, ou encore les Maisons de l'emploi et de la formation de Chauilly ou de Laon ?

Dans ce conseil particulier, le maire de Blérancourt, Patrick Laplace a joué les poils à gratter ou du moins a fait entendre sa voix. Sur la Clect (commission locale d'évaluation des charges transférées) tout d'abord, il a estimé qu'il était compliqué de se prononcer. «Il faut être au carré sur les compensations à attribuer. Pour cela, il y a urgence à déterminer quelles compétences sont à transférer, quels sont leurs coûts et voir ce



Le président Francis Kock, Vincent Morlet, vice-président aux ressources humaines, et Luminita Lecaux, vice-présidente à la culture, lors de la réunion du lundi 6 février.

qu'il reste comme attribution de compensation. On aura du mal à être dans les temps pour le 22 février.» Le président Francis Kock en a convenu et expliqué qu'il savait le travail qui restait à accomplir : «Il y a la nécessité de mettre à plat toutes les questions, même si c'est vrai

que le travail est un peu compliqué et empirique». En attendant, «aucune commune ne peut établir un budget au

jourd'hui», selon Patrick Laplace. Deux Clect vont être réunies le lundi 20 février puis le lundi 6 mars pour avancer sur cette question cruciale pour l'équilibre économique des communes.

M.G.

LES REPRÉSENTANTS À L'HÔPITAL DE PRÉMONTRÉ ELUS

Le conseil communautaire a procédé à l'élection des représentants de la Picardie des Châteaux au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Prémontré. «Ce n'est pas un demi-sujet», a rappelé Francis Kock, président de la communauté de communes et ancien employé de cet hôpital. Plus de 1 000 personnes y travaillent et la moitié de ces personnes vivent sur notre territoire. De même, 80% des unités de soins y compris délocalisées, sont situées sur notre territoire. Il

s'agira pour nos représentants de donner leur avis sur les restructurations qui pourraient avoir lieu et d'être attentif à d'éventuelles fermetures de services qui pourraient être proposées.»

Francis Kock a porté sa candidature pour être l'un des deux délégués, tout comme Christian Lévêque (maire de Prémontré) et Roland Samson (1er adjoint à Anizy-le-Château). Ce sont Francis Kock et Christian Lévêque qui ont été élus.

LA QUESTION DES INDEMNITÉS FAIT DÉBAT

La question des indemnités de fonction attribuées au président et aux 7 vice-présidents était bien partie pour ne pas faire débat. Elle prévoyait d'accorder au président Francis Kock ainsi qu'aux vice-présidents des indemnités au taux maximum autorisé, à savoir 1 875,52€ pour le président et 793,68€ pour les vice-présidents. Oui mais le maire de Blérancourt Patrick Laplace, ne l'entendait pas de cette oreille et est intervenu dans le débat : «Il n'y a aujourd'hui quasiment plus d'intercommunalités qui votent le taux maximum autorisé, commence-t-il. Nous sommes une intercommunalité pauvre, un territoire qui souffre et il serait de bon ton que les élus montrent l'exemple.» Si le vote de l'indemnité maximale donnée au président venait d'être voté, Francis Kock a semblé faire un pas dans le sens de Patrick Laplace : «Je n'ai jamais pris plus de 80% de l'indice, je suis favorable à réduire l'indemnité». Ambroise Centonze Sandras, maire d'Anizy-le-Château et vice-président aux finances et au développement économique, est

tout de même intervenu pour soutenir Francis Kock : «D'une part, cela vient d'être voté donc tu n'est pas obligé de le faire. Vu la quantité de travail que le poste demande tous les jours, vu le temps que nous devons passer en dehors de chez nous, loin de notre famille, l'indemnité n'est pas du vol.» Francis Kock a convenu de faire un geste : «Le taux maximum était jusqu'ici en vigueur, mais je comprends tout à fait qu'il faut faire un geste vis-à-vis de nos concitoyens et je ne vais prendre que 80% de l'indice.» Applaudissements dans la salle.

Dans la foulée, Patrick Laplace souhaitait que le même régime soit appliqué aux vice-présidents et a demandé un vote à main levée sur cette question : «Il faudra les noms, ça peut servir à la population», a-t-il expliqué avec une pointe de démagogie qui a fait sourire la salle. Finalement, les vice-présidents prendront 100% de l'indice autorisé comme en ont décidé une majorité d'élus.

NEUILLY-SAINT-FRONT

Un projet secret d'éoliennes à Neuilly-Saint-Front

Le conseil municipal rejette à l'unanimité de nouvelles éoliennes sur la commune



Les éoliennes en question devraient se situer dans le prolongement du cimetière militaire, à cheval sur les communes de Neuilly-Saint-Front et de Macogny.

Faudrait-il comprendre que désormais les promoteurs éoliens avancent cachés des représentants du peuple ? C'est ce qu'on pourrait conclure de la mésaventure survenue à Neuilly-Saint-Front et avec un projet inconnu des élus qui a reçu en contre-partie un vote défavorable à l'unanimité du conseil municipal.

Courant décembre, quelle ne fut pas la surprise d'André Rigaud, le maire de Neuilly-Saint-Front, de recevoir une demande par un organisme afin de procéder sur le territoire à une évaluation environnementale pour un nouveau projet éolien, un projet dont il ne connaissait rien. «Voulons-nous installer d'autres éoliennes sur la commune ?

Non ! Va-t-il y en avoir d'autres ? Ce n'est pas nous qui décidons, c'est le préfet, et je sais qu'un projet est en cours d'élaboration sur Macogny et notre commune. Nous avons reçu un courrier pour une étude environnementale sur ce projet. Je me suis dit que s'il y avait ce genre d'étude, c'est que le permis suivrait. Donc dès la réception de ce courrier, j'ai réuni le conseil municipal. J'ai proposé de prendre sur-le-champ une délibération pour dire stop, maintenant, l'éolien, ça suffit.» C'est à l'unanimité que le Conseil a donc délibéré contre de nouvelles éoliennes en ville.

Cette décision interpelle lorsque l'on sait que la commune a déjà autorisé la

construction de cinq aérogénérateurs sur son territoire, et qu'elles sont entrées en production en décembre. «Nous voulons bien faire un effort en faveur des énergies nouvelles, rétorque le maire, mais il n'est pas question d'avoir des éoliennes tous les cent mètres, comme des puits de pétrole à Dallas. Oui aux énergies renouvelables. Mais partout, non ! Il faut que cela s'arrête».

D'après les bribes d'informations que la mairie a reçues, ce nouveau projet devrait se situer de l'autre côté de la route où les 5 éoliennes sont déjà installées, en direction donc de La Ferté-Milon, et à proximité immédiate du cimetière militaire. «Le projet consiste en quatre ou cinq éo-

liennes sur Neuilly, et deux ou trois sur Macogny. Avec ce nouveau projet, effectivement nous allons être entourés.» Il y a aujourd'hui 47 éoliennes déjà construites ou en projets autour de Neuilly-Saint-Front. Et le maire est fataliste. «Depuis le bourg, nous voyons un peu les éoliennes sur Hautevennes, celles de Neuilly, et celles qui seront installées sur les communes de Priez et de Courchamps, mais les autres sont trop loin, depuis le centre ville, elles nous seront invisibles. Mais si on en installe de l'autre côté de la route de La Ferté-Milon, nous les verrons. Celles de Chouy, nous les verrons aussi. Trop, c'est trop, voilà !» Cette façon de procéder irrite le premier édile local. «Pour le projet que nous avons accepté, nous avons été informés par le promoteur. Mais là, ça nous tombe dessus, sans que le promoteur que nous ne connaissons pas n'ait pris la peine de nous avertir.»

L'élection présidentielle approche à grands pas, et la multiplication des projets laisse penser que les financiers de l'éolien se dépêchent de déposer des dossiers à la bien complaisante préfecture de l'Aisne, avant un possible changement de couleur politique de la présidence de la République, dont à l'image de Xavier Bertrand, président de la région Les Hauts de France, ils imaginent qu'elle sera moins coulante avec le développement (anarchique) de l'éolien.

G. L.

ILS VEULENT GARDER LES ENFANTS ALLOPHONES

LAON Des parents de l'école Delaunay-Kergomard ont, mercredi matin, manifesté pour dénoncer la fermeture de la classe qui accueille les enfants allophones et leur transfert.

LES FAITS

• La classe UPE2A de l'école Delaunay-Kergomard pourrait être transférée à la rentrée à l'école Anatole-France.

• Cette unité reçoit les enfants allophones dont les parents sont demandeurs d'asile dépendants de Coalla ou du CADA du Bois du Charbon.

• Mercredi matin, des parents d'élèves ont effectué un rassemblement pour défendre le maintien de cette classe à Delaunay-Kergomard.

L'objectif était de « se faire entendre ». Ce mercredi matin, des parents d'élèves de Delaunay-Kergomard, école d'application qui jouxte l'Espé (école supérieure du professorat et de l'éducation) en ville haute, avaient décidé d'appeler à un rassemblement devant l'établissement afin de « soutenir les professeurs » dans l'éducation des enfants dont les parents sont demandeurs d'asile dépendants de Coalla ou du CADA du Bois-du-Charron. Ils refusent la suppression d'un poste à l'école Delaunay-Kergomard ainsi que le déplacement de la classe UPE2A à l'école Anatole-France, en ville basse. « Nous tenons à cette spécificité au sein de notre école car c'est un réel lieu d'apprentissage du vivre ensemble », juge Sandrine Maerten, qui était à l'initiative de ce rassemblement avec Ann Parent. Sur un effectif de 230 élèves, on compte une trentaine d'écopiers qui ne parlent pas le français.

"Mon fils a 7 ans et a des difficultés pour lire et pour écrire. Ça fait du bien de voir qu'on s'occupe bien de lui"

Une mère congolaise

« Cela fait vingt-cinq ans que l'école accueille des enfants allophones. C'est une vraie richesse. On fout en l'air tout ce travail ! », s'indigne une mère de famille, tandis qu'une autre met en valeur la « mixité appréciée » que l'équipe pédagogique



Les familles des enfants non francophones sont inquiètes et ont reçu le soutien de parents d'élèves.

a su faire naître au sein de l'établissement. Parmi les parents présents devant l'école, on relevait aussi le travail réalisé pour « impliquer les familles » des écopiers non francophones.

UN TRANSFERT QUI POSE DES QUESTIONS

Parmi celles en attente d'une régularisation, ce projet suscite également bien des questions. « Mon fils a 7 ans et a des difficultés pour lire et pour écrire. Ça fait du bien de voir qu'on s'occupe bien de lui », confie une mère congolaise, qui s'interroge : « Ici, tous les enfants sont for-

més. À l'autre école, est-ce qu'ils seront capables de le faire ? » Une

autre renchérit : « Ici, ils savent d'adapter. » ■ PHILIPPE NOBRI

L'inspection académique n'a pas répondu à nos sollicitations.

NICOLE GIRARD : "ON NE PÉNALISE PAS CES ENFANTS"

L'incompréhension, c'est ce que suscite chez Nicole Girard, l'adjointe aux Affaires scolaires de Laon, la réaction des parents d'élèves mobilisés contre le projet de transfert de la classe UPE2A de Delaunay-Kergomard à Anatole-France. « C'est un sujet sur lequel nous avons travaillé avec l'inspection académique. Sur la cité médiévale, les effectifs sont en constante augmentation depuis 3 ans. L'école est pleine à craquer, la restauration scolaire aussi. Cela pose des problèmes de sécurité », explique l'élue. Parallèlement, l'école Anatole-France dispose, elle, de « tout un étage ». Selon Nicole Girard, « la seule solution était donc de changer le

secteur et de fermer l'UPE2A d'un côté pour la ouvrir de l'autre. On ne pénalise pas ces enfants et ils seront suivis de la même façon. » L'adjointe aux Affaires scolaires ne masque pas non plus un certain agacement quant au fait que les enseignants d'Anatole-France seraient « moins compétents » pour accueillir les enfants allophones. « Je ne supporte pas, ça me contrarie », confie l'élue, qui rappelle que « cela a été son métier. Je sais ce que c'est d'accueillir des enfants non francophones. On ne fait pas de mal à ces enfants-là. » P.R.R.

L'ABANDON DE L'ÉCOTAXE, "GÂCHIS" À UN MILLIARD

La Cour des comptes déplore l'abandon de l'écotaxe en 2014, un « échec de politique publique » qui a coûté à l'État près d'un milliard d'euros rien qu'en indemnités.

L'abandon de l'écotaxe a été vivement critiqué hier par la Cour des comptes, qui dénonce, dans son rapport annuel, une « décision sans base contractuelle » qui coûtera à l'État près d'un milliard d'euros rien qu'en indemnités. « L'abandon de l'écotaxe poids lourds constitue un échec de politique publique dont les conséquences sont probablement très durables », déplorent les Sages de la rue Cambon.

"AUCUNE ANALYSE PRÉALABLE DE LA PORTÉE DE CETTE DÉCISION"

« Coûteux pour les finances publiques et dommageable pour la cohérence de la politique des transports et son financement, l'abandon de l'écotaxe poids lourds constitue un gâchis », continue la Cour des comptes. Elle déplore un pilotage du projet « centré sur des objectifs de court terme », une suspension « prise dans la précipitation », une



"Au final, ce sont les automobilistes qui ont compensé le manque à gagner"

Didier Migaud, président de la Cour des comptes

« décision sans base contractuelle », sans « aucune analyse préalable de la portée de cette décision ».

« C'est un cas d'école, à partir du moment où c'est une décision qui avait été prise à la quasi-unanimité du Parlement, et qui répondait à un objectif ambitieux », a commenté le président de la Cour Didier Migaud.

La taxe sur les poids lourds était l'une des mesures phares du Grenelle de l'Environnement en 2007, pour financer et entretenir les infrastructures de transport. Jamais mise en service, elle avait été suspendue en octobre 2013 après la fronde menée par les « bonnets rouges », et des négociations avaient été menées, avant la rési-



Le 18 novembre 2016, l'Assemblée nationale avait définitivement supprimé l'écotaxe par un amendement au projet de loi de finances 2017. Le dispositif avait été voté à la quasi-unanimité en 2009. AFP

liation, le 30 octobre 2014, du contrat passé avec Ecomouv', consortium franco-italien chargé de la mise en œuvre de cette taxe. Et l'État se retrouve au final avec une lourde ardoise : 957,58 millions d'euros d'indemnités à verser à Ecomouv' et ses partenaires, et 70 millions d'euros pour mettre en œuvre l'écotaxe, puis la défaire. À ces dépenses s'ajoutent des recettes manquantes : 9,8 milliards d'euros d'écotaxe entre 2014 et 2024, et 795 millions d'euros de taxe à l'essieu pour la période 2009-2024, cette taxe ayant été abaissée en prévision de l'arrivée de l'écotaxe. L'État a également dû procéder à la dépréciation comptable des portiques et autres équipements, « initialement valorisés à 652 millions d'euros ». ■

D'AUTRES EXEMPLES DE MAUVAISE GESTION PUBLIQUE

Voici les principales critiques formulées par les magistrats financiers dans leur rapport annuel publié hier.

FINANCES PUBLIQUES Pour la Cour des comptes, l'objectif de réduction de déficit public, que le gouvernement entend ramener à 2,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017, après 3,3 % l'an dernier, sera « très difficile à atteindre ».

FORMATION PROFESSIONNELLE Ce secteur est très exposé à la fraude, et ses prestataires sont insuffisamment contrôlés, estime le rapport. Un manque de surveillance lié à la « multiplicité d'acteurs » présents dans ce secteur professionnel : en 2014, l'administration dénombrait 76 551 prestataires de formation... dont seulement 630 ont été contrôlés par les 152 agents affectés à cette tâche.

CHIRURGIENS-DENTISTES « Dériver dans la gestion », « indemnités indues », contrôle « insuffisant » : la Cour éreille l'Ordre national des chirurgiens-dentistes (ONCD), dont les cotisations annuelles s'élèvent à 20 millions d'euros. « Au moyen des cotisations », l'Ordre a acheté en faveur de ses conseillers et des membres de leur famille des

bijoux, des « accessoires de haute couture », des soins en thalassothérapie et des « grands vins », énumère le rapport qui invite l'ONCD à « une réforme de grande ampleur ».

STATIONNEMENT URBAIN « Les contrôles du stationnement effectués par les communes restent insuffisants et très variables », observe la haute juridiction. Une situation qui nuit aux « conditions de déplacement », mais aussi aux finances des collectivités, à qui revient « une part importante des coûts générés par le stationnement ».

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) se trouve dans une situation budgétaire « alarmante », notamment en raison du « montage financier hasardeux » de la rénovation du zoo de Vincennes, déplore le rapport.

LEVALLOIS-PERRET Les magistrats de la rue Cambon pointent des « dérives » dans la gestion de la commune de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), dirigée par Patrick Balkany (LR). Ce dernier s'appuie sur de « nombreuses entreprises communales et associations étroitement liées à Levallois ».

Bayrou se rapproche d'une candidature

Le président du MoDem François Bayrou a accusé hier François Fillon d'être « sous l'influence des puissances d'argent », faisant un pas supplémentaire vers une candidature à la présidentielle.

« Jamais dans l'histoire de la République, un candidat aux plus hautes fonctions, à la présidence de la République, n'a été ainsi sous l'influence des puissances d'argent », a déclaré M. Bayrou sur France 2.

“JE PRENDRAI MES RESPONSABILITÉS”

« J'ai souhaité des rassemblements. Ce que je vois aujourd'hui est une menace telle sur la démocratie que je n'hésiterai pas à prendre mes responsabilités », a affirmé le président du MoDem, qui réserve toujours sa décision quant à une possible candidature à l'Élysée. La semaine dernière, il a déclaré qu'il la dévoilerait à la mi-février. « Je vois venir des choses qui sont tellement



François Bayrou accuse Fillon d'être « sous l'influence des puissances d'argent ». AFP

lourdes que je prendrai mes responsabilités », a-t-il encore dit, en référence aux accusations pesant sur

François Fillon depuis deux semaines. « De très grandes sociétés multinationales se paient des hommes politiques, appointent, donnent de l'argent à des hommes politiques pour qu'ils les aident à ouvrir des portes, à se servir de leurs relations pour leurs intérêts », a accusé le maire de Pau, citant « ce qui a été annoncé hier par François Fillon lui-même et sa société de conseil et les sommes incroyables, 200 000 euros par-ci, 200 000 euros par là. La responsabilité politique est une responsabilité qui normalement doit être mise à l'abri des intérêts », a-t-il souligné.

François Bayrou avait estimé dimanche que François Fillon n'avait « pas d'autre solution » que de se retirer de la course à la présidentielle, l'affaire des emplois présumés fictifs de son épouse et de deux de ses enfants constituant « une atteinte à la décence ». ■

Le dessin d'Alex



LA CITATION DU JOUR

« L'insurrection confine à l'esprit, l'émeute à l'estomac. »
Victor Hugo



Formez, réformez !

L'éditorial
de François Wojtalik

Comme chaque année, la Cour des comptes a distribué hier ses bons et mauvais points pour la gestion des fonds publics. Parmi les dossiers emblématiques, celui de l'écotaxe, adoptée à la quasi-unanimité du Parlement en 2009 sous Sarkozy et suspendue en 2014 par Ségolène Royal, sous la pression de quelques « Bonnets rouges » bretons vindicatifs.

Un gâchis qui a coûté immédiatement un milliard d'euros (pour rembourser la société qui a installé les portiques) et représenté 10 milliards d'euros de manque à gagner d'ici 2024. Mais les candidats à la présidentielle auraient grand intérêt à se pencher sur un autre chapitre du rapport de la Cour des comptes : celui consacré à la formation professionnelle. On sait que dans un monde économique en mutation, la formation des hommes est le nerf de la guerre. Mais perdre son emploi en France est un cauchemar, car avec plus de 5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi, chacun sait que retrouver un job ressemble à

un parcours du combattant. Le tableau que dresse la Cour des comptes sur le paysage de la formation en France est inquiétant. L'État est décrit comme un mastodonte incapable de vraiment contrôler 76 000 prestataires qui se partagent pourtant plus de 11 milliards d'euros chaque année, versés par les entreprises. Entre les margoulinis et les offres de formation totalement inadaptées, le chômeur qui vient de perdre son emploi n'a finalement pas beaucoup de chances de rebondir grâce à une montée en compétences.

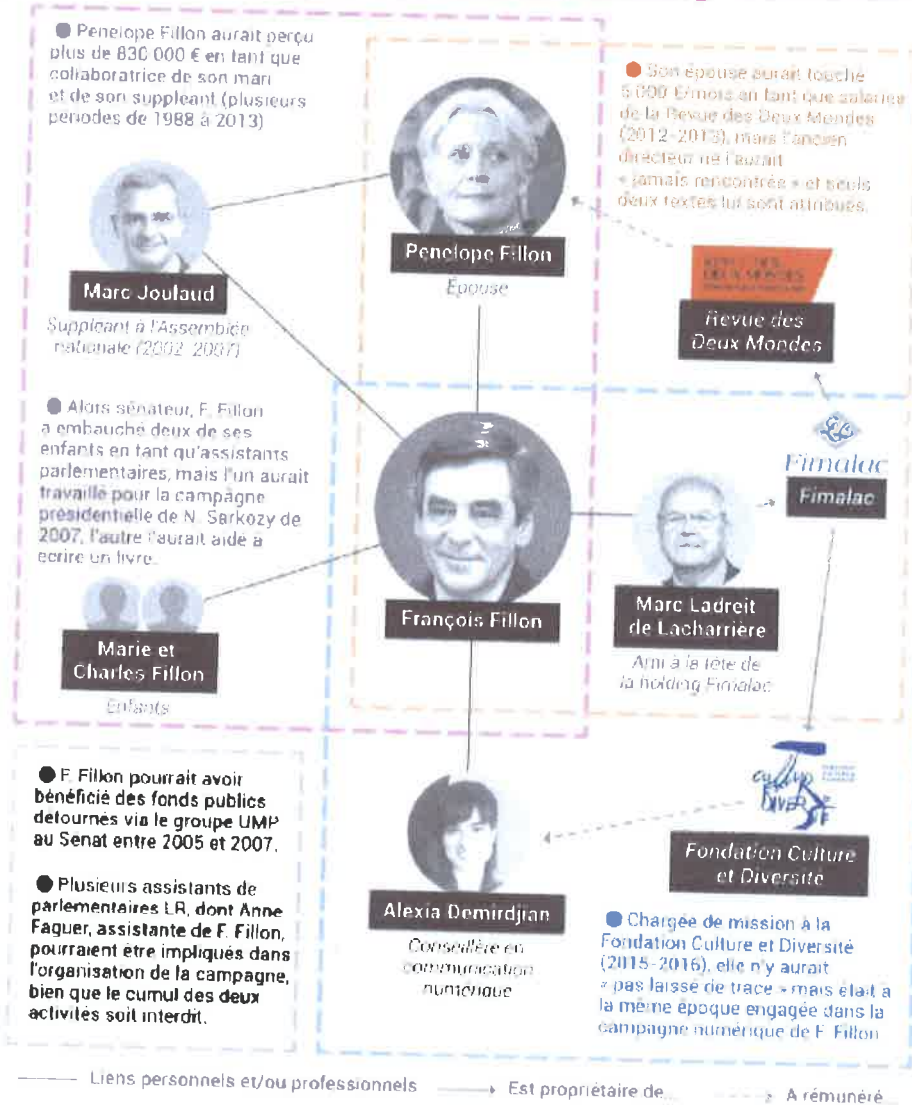
Onze milliards d'euros versés dans le tonneau des Danaïdes de la formation.

Avant de critiquer sa supposée paresse (n'est-ce pas M. Fillon ?) ou son illettrisme (n'est-ce pas M. Macron ?), le futur président de la République devrait s'assurer que les fonds versés dans ce tonneau des Danaïdes servent vraiment à quelque chose. La loi de mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, a commencé à s'attaquer au problème. Et depuis le 1^{er} janvier 2014, les financeurs publics ont l'obligation de s'assurer de la qualité des organismes qui délivrent les formations. Il était temps dans un pays où les chômeurs se comptent par millions depuis plusieurs décennies. ■

Fillon poursuit sa contre-offensive

Le candidat de la droite était hier en banlieue. Ses enfants sont entendus aujourd'hui par le PNF.

FRANÇOIS FILLON DANS LA TOURMENTE



Sources : Le Cahier Endurance, Mediapart, Libération, Buzzfeed, Le Monde (média-trace à jour le 6 février) Photos: Reuters, DR

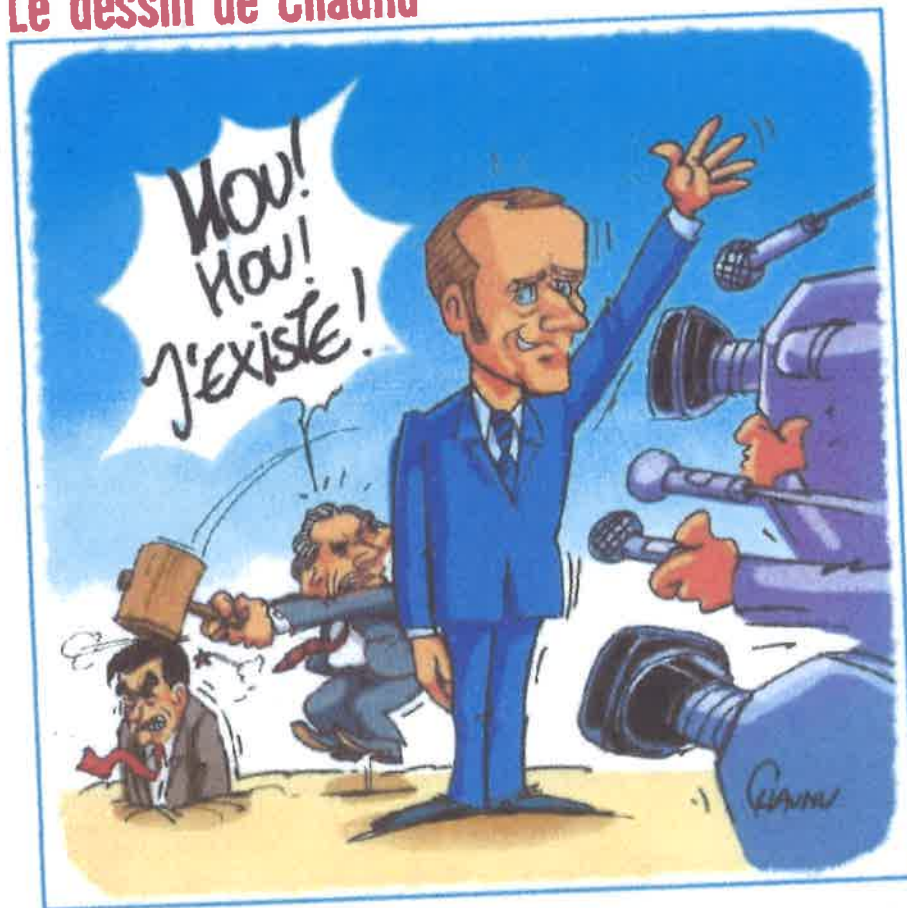
François Fillon, sous le feu des révélations sur les emplois présumés fictifs de sa femme qui plongent la droite en plein désarroi, a poursuivi hier vaillamment sa contre-offensive, avec un déplacement à Juvisy, en banlieue parisienne. L'ex-Premier ministre s'est rendu à Juvisy-sur-Orge pour

une visite centrée sur la sécurité. L'objectif du déplacement était de revenir sur les sujets régaliens et de tourner la page des affaires qui plombent depuis deux semaines le candidat de la droite à la présidentielle. Mais dans son camp, le désarroi domine toujours, même si publiquement, les ténors de la droite

affichent résolution et optimisme, après l'offensive médiatique menée depuis lundi avec sa conférence de presse et sa « Lettre aux Français ». « Il a réussi à remobiliser derrière lui », s'est réjoui hier son porte-parole Thierry Solère. Mais un ancien ministre s'alarme : « Les électeurs de droite sont fondamentalement déçus, on ne peut plus faire campagne sur le terrain, on ne nous parle que de ça, François Fillon a pris tout le monde en otage. On joue notre va-tout sur un mec plombé. C'est le supplice chinois, avec les unes du Canard qui s'enchaînent. » ■

UN SONDAGE LE DONNE ÉLIMINÉ AU PREMIER TOUR
François Fillon, en baisse de trois points sur une semaine à 18 % d'intentions de vote, serait devancé par Marine Le Pen (26 %) et Emmanuel Macron (21 %), tous deux en hausse, au premier tour de la présidentielle, selon un sondage Ifop-Fiducial pour Paris Match, iTélé et Sud Radio publié hier.

Le dessin de Chaunu



L'éditorial de Sébastien Lacroix

Le "financespubliques-gate"

Il est conseillé aux contribuables émotifs d'éviter de lire la presse pendant deux ou trois jours. C'est le temps habituellement observé avant que le rapport annuel de la Cour des comptes ne file aux objets trouvés. D'ici là, prudence, les montants dont il est question sont autrement plus indigestes que l'argent de poche de Penelope. Le rapport de la Cour des comptes présente un petit aperçu de ce que l'administration fait de plus extravagant en matière d'utilisation de l'argent public. Le lecteur déambule, de chapitre en chapitre, à la découverte des gouffres dans lesquels sont aspirés, ici quelques centaines de milliers d'euros, là un petit milliard. S'il songe, un instant, au supplice enduré par son dernier tiers provisionnel, il est foutu. Surtout ne pas y penser. Le rapport se lit confortablement installé dans son canapé, après absorption d'un bon whisky. Le chapitre « douanes » n'est

*Le rapport de la Cour
des comptes se lit
dans son canapé.
un whisky à la main.*

pas mal. Achat de deux vedettes super-rapides pour traquer les dealers aux Antilles, finalement trop puissantes, donc inutilisées : 1,68 million. Un bateau commandé à un intermédiaire fantôme : 307 000 euros. Au bout de quatre ans de réflexion les douanes ont décidé qu'il était trop tard pour entamer des poursuites. Le chapitre zoo de Vincennes vaut son pesant de cacahuètes. On y apprend, concernant ce zoo flamboyant neuf, que les charges sont de 20 millions par an pour 12,5 millions de recettes. La faute aux visiteurs moins nombreux que prévu. Rien d'étonnant quand on sait que l'entrée est à 22 euros et que, pour éviter de les déranger, tigres, ours, et éléphants ne sont plus visibles. Ceux qui voudront se faire mal s'intéresseront à l'écotaxe, puis se divertiront avec les hôpitaux corses. Mais le plus douloureux est ailleurs. Les recommandations de la Cour des comptes ne sont suivies que pour moitié car elle n'a pas d'autre moyen de pression que de faire les gros yeux ou de lever les bras au ciel.